

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2012 A 09 H 30
(Convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LAMAISON Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. A. DAVID et A. CAZABONNE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2012/1848 du 29 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Floirac – 293€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1849 du 29 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Lormont – 989€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1850 du 29 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Ambarès et Lagrave – 458€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1851 du 29 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Bègles – 1 759€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1852 du 29 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Bruges – 751€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1853 du 29 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Eysines – 1 539€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1861 du 30 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Mérignac – 6 467€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2012/1862 du 30 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Pessac – 2 803€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1863 du 30 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à St Médard en Jalles – 1 282€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1864 du 30 octobre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Talence – 2 693€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/2079 du 30 novembre 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société SICOM SA pour l'implantation de portiques de signalétique commerciale à Le Haillan – 971€ - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1912 du 5 novembre 2012 – BORDEAUX – passage Hermitte – déclassement d'une emprise de 141 m² au droit des parcelles 063YI54, 55, 207, 213 – Aucun.
- Liste de marchés notifiés entre le 01/10/2012 et 30/11/2012.
- Liste MAPA notifiés entre le 1/10/2012 et le 30/11/2012.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite préalablement donner deux indications sur le déroulé de cette séance et formuler un propos liminaire.

D'abord, sachant que se déroule en même temps le vote du Budget au Conseil général dont un certain nombre de maires ou d'adjoints sont membres, il indique que s'ils en sont d'accord, ils vont commencer par le vote du Budget. De même, il y a une délibération portant sur l'avenant n° 9 concernant l'eau, et comme les services de la préfecture ferment à 15 heures aujourd'hui, il leur faut donc passer la délibération avant. Par ailleurs, il profite d'un incident au niveau de la sonorisation de la salle pour insister auprès de Michèle ISTE, car il pense que s'ils ont mis 830 M€ pour réhabiliter l'Hôtel de Communauté, ils pourraient aussi avoir une salle de plénière disposant d'un confort auditif et matériel, et où l'on saurait qui vote quoi, ce qui serait appréciable pour la qualité de leurs débats.

En introduction sur cette dernière séance de l'année 2012 et sur ce Budget Primitif 2013, il rappelle que cette année 2013 va être particulière pour la C.U.B, puisqu'ils auront la montée en puissance d'un certain nombre de grands investissements, de grandes opérations sur

lesquels il reviendra, mais aussi ils auront des dossiers majeurs à régler comme la question de la Ligne à Grande Vitesse, le GPSO pour lequel le nouveau gouvernement a lancé un audit sur les engagements pris. Il indique que globalement, la somme des engagements pris par le passé était de l'ordre de 150 milliards, et la capacité n'est pas supérieure à 50 milliards. Il ajoute que 2013 sera aussi une année où ils verront plus clair sur la nouvelle étape de la décentralisation, avec un volet métropolitain qui pourrait ne pas être négligeable. Il insiste sur le fait que 2013 est aussi l'année où ils vont accueillir à partir du mois de juillet une nouvelle commune, Martignas-sur-Jalles, et ce n'est pas si fréquent que cela pour qu'il ne le souligne pas. Il précise qu'ils ont été interpellés, notamment par Alain CAZABONNE sur le coût de cette intégration, et donneront des chiffres précis, mais le coût est, finalement, juste de quelques centaines de milliers d'Euro, puisque l'on récupère le versement transports, ainsi qu'un certain nombre de taxes que la commune va leur transférer, et pour l'année 2013, on est même en dessous de 1 M€, et c'est donc une année pratiquement blanche. Enfin, il rappelle que 2013 sera aussi une année où ils continueront sur la question des compétences.

Il souhaite formuler quelques mots sur ce Budget primitif 2013 avant de rentrer dans le débat plus technique et plus financier, et dire d'abord qu'il y a en leur sein, quelqu'un qui est particulièrement ému aujourd'hui, c'est Serge HAGET qui en est à son 29ème budget et qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite après une carrière plus que dense et intense et donc c'est son dernier budget. Il pense qu'ils peuvent toutes et tous le remercier pour ce qu'il a fait pour la Communauté urbaine et pour ses habitantes et habitants durant toutes ces décennies, puisqu'il est un de ceux qui a accompagné toute l'histoire de la Communauté urbaine. Il souligne qu'il peut leur raconter d'innombrables anecdotes sur les annexes de la place de la Victoire, et d'autres choses comme celle-là assez savoureuses.

(... Applaudissements des élus communautaires...)

Il indique que ce Budget Primitif 2013 est aussi spécifique puisqu'ils ont pris la décision de découpler le programme prévisionnel d'investissements du Budget Primitif. Il avait évoqué un premier scénario qui était de faire un PPI de transition et un nouveau PPI au mois de juin, mais il est plus simple de repousser le vote du PPI et de concentrer leurs efforts, dans les mois qui viennent, sur un certain nombre d'arbitrages lourds qu'il va falloir faire, puisque la contrainte financière est croissante et que les projets sont là.

Il souligne que le budget 2013 est important en volume, d'un peu plus de 1,2 milliard, soit largement au-dessus du milliard. Ils progressent fortement parce qu'il y a une montée en puissance des grands équipements avec le tramway, bien sûr, la fin du pont Chaban-Delmas, des fonds de concours sur la Ligne à Grande Vitesse, mais ils avaient anticipé tout cela et tout cela continue à pouvoir passer s'ils sont extrêmement vigilants.

Il indique qu'il faut mettre le chiffre d'1,2 milliard en regard du budget précédent, qui était légèrement au-dessus d'un milliard, et du budget des autres collectivités, comme le Conseil régional d'Aquitaine qui, pour les cinq départements, a un budget légèrement supérieur à 1,4 milliard, et la Gironde qui verse beaucoup de prestations sociales, avec un budget de 1,6 milliard. Quant au budget de leurs communes qu'ils connaissent, il rappelle que la somme pour les 27 communes est inférieure largement au budget de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce qui leur donne, bien sûr, une responsabilité particulière, parce qu'il y a un vrai dynamisme sur la métropole qu'il appelle la « décennie bordelaise », mais aussi parce qu'ils n'échappent pas, non plus, au contexte national. Il rappelle que cela fait 18 mois consécutifs que le chômage progresse et qu'il n'y a plus une semaine sans qu'ils aient à faire face à des sinistres économiques sur la métropole bordelaise. Pour un dossier Ford, qu'a priori, ils ont en partie réussi à régler, il demande combien il y a de Sanofi, et pour

l'aéronautique qui se développe, pour les CNB qui se développent, combien il y a de chômeurs en plus.

Il fait observer que ce budget, au-delà de la capacité d'anticipation, au-delà de leurs compétences, au-delà de la qualité du service public, repose sur deux piliers dont le premier est de maintenir le dynamisme de la métropole bordelaise, voire l'amplifier, ce qui passe par les grands projets sur lesquels il reviendra, et cela passe par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse et par les signaux extérieurs que l'on donne. En même temps, dans un pays où on a largement dépassé les 10 % de chômeurs, où la précarité n'est plus une exception, il estime qu'ils ont bien sûr aussi une responsabilité de solidarité avec les communes. Il rappelle que la Communauté Urbaine de Bordeaux est celle qui redistribue le plus aux communes, mais aussi aux habitantes et habitants.

Puis il insiste sur le fait qu'ils ont décidé un certain nombre d'orientations majeures sur l'eau et l'assainissement qui se traduiront par une baisse de facture de 10 % au 1er janvier, qu'ils ont décidé d'augmenter leur effort sur la question du logement social, mais aussi de ne pas faire bouger les tarifs des transports sur lesquels ils auront un débat, et il pense qu'il faut qu'ils fassent attention aux signaux qu'ils envoient. Il estime en effet qu'il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures pour des grands projets avec des millions qu'ils trouvent, et une vigilance parfois trop excessive pour le quotidien des gens.

Il insiste sur le fait qu'ils sont bien sur ces deux piliers pour l'année 2013.

Cependant, il invite à être sans illusion sur la suite, car le contexte économique et social des finances locales est tendu, voire très tendu, et c'est pour cela qu'ils se sont donnés quelques mois pour revoir les priorités sur le programme prévisionnel d'investissements, afin que cela corresponde le mieux à leurs désirs, aux désirs des communes, et à celui des habitantes et des habitants.

Il souhaite dire quelques mots sur les grands projets qui sont en train d'émerger sur la métropole bordelaise. Il pense que c'est tout à leur honneur et que c'est plutôt un atout. Ils auront tout à l'heure une discussion sur la grande salle de spectacles, sur le Grand Stade et il leur donnera sa position à savoir qu'il pense qu'il faut continuer, même s'il comprend qu'il peut y avoir des interrogations en période de crise et de raréfaction des crédits, pour savoir sur quoi faire porter leurs efforts.

Puis il indique qu'ils vont ouvrir le débat sur la question budgétaire qui sera l'avant dernier budget de cette mandature, voire le dernier, puisque chacun sait qu'un budget peut être voté jusqu'au 15 avril les années électorales, 2014 en étant une, cette possibilité étant offerte par le CGCT.

Puis il invite le secrétaire de séance à communiquer la liste des affaires regroupées.

M. Alain CAZABONNE, secrétaire de séance ayant donné lecture des affaires proposées pour un regroupement, **M. PUJOL** annonce le vote Contre des quatre élus communauté d'Avenir de Villenave d'Ornon sur la délibération n°39, **M. GUICHARD** le vote Contre des élus Communistes et Républicains sur les dossiers VEFA n°52 à 55, **M. CHAUSSET** le vote Contre des élus du groupe Europe Écologie les Verts sur les délibérations n°77 et n°73, déclassement d'un EPC, et **M. AMBRY** son vote Contre les délibérations n°77 et 80.

M. le Président Vincent FELTESSE enregistre ces votes et constatant qu'il n'y a pas d'opposition à cette proposition de dégroupement, met donc aux voix l'ensemble de ces délibérations.

AFFAIRES REGROUPEES**M. DAVID**

2012/12/ 1 Villenave d'Ornon - Contrat de co-développement - fiche action n°1. «Requalification de l'avenue Mirieu de Labarre entre la Place de Courréjean et le Chemin du pas de la Côte». Bilan de la concertation - Décision - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 2 LE TAILLAN MEDOC - Marchés publics - Restructuration de l'Avenue de la Boétie (cimetière - Allée de Curé) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 3 Marchés publics - BLANQUEFORT - Continuité cyclable vers Parempuyre - section 1 : Rue de la Rivière à la limite de commune de Parempuyre - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 4 Carbon Blanc/Lormont. Requalification de l'ensemble de l'axe central de Carbon Blanc entre l'avenue Austin Conte et l'avenue de la Gardette à Lormont. - Contrat de co-développement 2012-2014 - Ouverture à la concertation - Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 5 Marché public - Pose de mobilier urbain de protection des piétons et de stationnement deux roues - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 6 Marchés publics - Travaux de sondages et d'essais pour la reconnaissance des sols - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SAINTE-MARIE

2012/12/ 7 Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'Economies Mixte au titre

de la loi du 2 janvier 2002 - GERTRUDE - Exercice 2011 -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 8 Marchés Publics - "La réalisation d'un auvent abri voyageurs - lot 2 : charpente bois, couverture, mobilier" du pôle intermodal de Pessac - Marché n°10 233 U - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 9 Pont Chaban Delmas - Marché n°07 225 U - Avenant N°7

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/12/ 10 Pont Chaban Delmas - Convention de mise à disposition pour les festivités du passage à l'année 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2012/12/ 11 Partenariat avec les Editions Dominique Carré pour la coédition d'ouvrage - Convention - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/12/ 13 Rapport des administrateurs - S.B.E.P.E.C - Exercice 2011

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2012/12/ 14 Institut technologique Forêt Cellulose Bois Construction Ameublement (FCBA) - Programme d'extension des locaux - Modification des dispositions de la convention du 29 mai 2009 entre la CUB et le FCBA - Prorogation du délai de réalisation au 31 décembre 2016 et modification du montant de l'assiette subventionnable - Avenant n°2 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/12/ 15 Rapport des administrateurs de Gironde Développement - Délibération

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MOGA

2012/12/ 16 Rapport des administrateurs de InCité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 17 Rapport des administrateurs de BORDEAUX METROPOLE
AMENAGEMENT - Délibération**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 18 ARC EN REVE - Convention pluriannuelle 2013-2015 - Montant de la
subvention annuelle - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 19 EYSINES - LE HAILLAN - LE TAILLAN - Appel d'offres ouvert - Choix du
prestataire pour la mission de coordination et de mise au point d'un référentiel de
projet sur le secteur de cantinolle - DECISIONS - AUTORISATION -**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 20 Maison de l'Architecture d'Aquitaine - Subvention de la Communauté
Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 21 CARBON-BLANC Secteur du Faisan - Instauration d'un périmètre de
prise en considération - Décision - Autorisations**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 22 Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 3 :
Eclairage - Marché n° 10285U - Avenant n° 1- Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 23 Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 1:
Assainissement - Marché n° 10283U - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2012/12/ 24 Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 2
Voirie et réseaux divers - Marché n° 10284U - Avenant n° 1- Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/12/ 25 Marchés publics - CENON - ZAC Pont rouge Ilot B2 - Aménagement du parvis de la mairie et création d'une voie nouvelle - Marché 12142U - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/12/ 26 Association Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et économie créative - Scène de Musiques Actuelles d'Agglomération bordelaise 2012-2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/12/ 27 Ville de Cenon - Organisation de la manifestation Speed Food le 22 décembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/12/ 28 Association du Lien Interculturel Familial et Social - Organisation de la manifestation AOC de L'égalité du 1er au 10 décembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/12/ 29 Cirque Romanès - Partenariat entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique et la Communauté Urbaine - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/12/ 30 Association du Festival International du Film d'Archéologie - Organisation du Festival International du Film d'Archéologie (ICRONOS) du 24 au 27 octobre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/12/ 34 Marchés Publics - Construction du tramway - Réseau 2016 - Marché de Maîtrise d'œuvre pour les extensions du réseau de tramway 2016 - Marché négocié avec publicité et mise en concurrence - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/12/ 35 Extensions du réseau de transports en commun - Subventions « Grenelle II » - Conventions financières avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2012/12/ 37 Bordeaux - ZAC Bastide Niel - Avenant n°3 au marché subséquent n° 10341U - DECISIONS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/12/ 39 Observatoire de sûreté dans les transports en commun - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

MM. Pujol, Florian, Guichebarou et Poignonec votent contre

M. DUPRAT

2012/12/ 40 Réseau Tbc - Budget prévisionnel 2013 - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/12/ 41 Eysines - 47 rue du Vignan - Réalisation en acquisition-amélioration d'une maison en PLAI adapté - subvention complémentaire - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/12/ 42 Marché International de l'Immobilier (MIPIIM) - Bilan 2012 - Perspectives 2013 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/12/ 43 Bordeaux - Vente d'un terrain communautaire d'une surface d'environ 6 590m² à l'Institut FCBA - Autorisation - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/12/ 44 Association Aquitaine Développement Innovation (ADI) - Manifestation « Escales du Design » des 13, 14 et 15 décembre 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 48 Budgets des services à caractère industriel et commercial de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2013 - Octroi de subventions par le budget Principal - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 49 Exercice 2012 - Décision modificative n°14 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 50 Contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisations budgétaires sur l'exercice 2013 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 51 Exercice 2012 - Admissions en non-valeur - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 52 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs situés avenue Jean Monnet - Emprunts principaux de 432.332 € et 994.742 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/12/ 53 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs situés avenue Jean Monnet - Emprunts principaux de 145.503 € et 334.782 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/12/ 54 PAREMPUYRE - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs, Domaine "Les Narcisses", rue de Landegrand - Emprunts principaux de 66.775 € et 125.691 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/12/ 55 PAREMPUYRE - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs, Domaine "Les Narcisses", rue de Landegrand - Emprunts principaux de 329.711 € et 646.517 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/12/ 56 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, résidence Kelheim, avenue Pierre Mendès-France, ZAC du Centre Ville - Emprunts principaux de 45.625 € et 313.701 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 57 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, résidence Kelheim, avenue Pierre Mendès-France, ZAC du Centre Ville - Emprunts principaux de 370.382 € et 2.597.461 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 58 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 4 logements collectifs locatifs, résidence Kelheim, avenue Pierre Mendès-France, ZAC du Centre Ville - Emprunts principaux de 134.151 € et 489.516 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 59 BORDEAUX - AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Travaux de réhabilitation de 723 logements collectifs locatifs de la résidence "Les Aubiers", rue Jacques Thibaud - Emprunt principal de 9.725.567 €, de type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 60 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 28 logements locatifs, dont 18 collectifs et 10 individuels, quartier "Arago", secteur Sud, avenue de la Châtaigneraie - Emprunts principaux de 647.359 € et 2.510.773 €, de type PLS, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 61 SAINT-AUBIN DE MEDOC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 20 logements locatifs, dont 4 collectifs et 16 individuels, chemin des Vignes/route de Mounic - Emprunts principaux de 774.701 € et 2.019.792 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 62 Régime de Fiscalité Professionnelle Unique - Dotation de Croissance et de Solidarité (DCCS) 2013 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/12/ 63 Régie d'exploitation des restaurants du personnel et des élus communautaires - Décision modificative n°3 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAUTE

2012/12/ 64 Marchés publics - Construction de la 1ère phase du tramway - Marché MRV.01 (matériel roulant et voies) n° 00246U - Règlement amiable des modalités d'exécution financière du jugement n° 0800308 rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux le 29 mars 2012 - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/12/ 65 Participation de la CUB au financement de la protection sociale complémentaire des agents- Cahier des Charges- Approbation- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/12/ 67 Poste de chargé du contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/12/ 68 Poste de chef de projet référent logistique urbaine à la direction de la stratégie et études de déplacement - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/12/ 70 Marchés Publics - Construction du bâtiment pour la plateforme de broyage de déchets verts du Bourgailh à Pessac - Appel d'offres - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/12/ 71 Bail Emphytéotique Administratif - Construction du bâtiment à usage de la Communauté - Avenant n° 4 - Autorisation et signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/12/ 72 Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2013 - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 73 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Bordeaux - Projet d'opération de restructuration du Centre Louis Beaulieu - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation - Décisions - Autorisations -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

M. LABARDIN

2012/12/ 74 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Mérignac - Projet de city stade Capeyron - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 75 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Saint Aubin de Médoc - Projet de centre technique municipal - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 76 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Mérignac - Mise aux normes d'une déchetterie professionnelle - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 77 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Talence - Déplacement Ecole Talençaise de Sports Motorisés (ETSM) - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et M. Ambry votent contre

M. LABARDIN

2012/12/ 78 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Pessac - Projet de liaison cyclable le long du Lartigon - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 79 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Lormont - Projet d'extension Maison des sports des Iris - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 80 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Talence - Couverture terrains de tennis - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. Ambry vote contre

M. LABARDIN

2012/12/ 81 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Mérignac - Restitution places de stationnement résidence Yser - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/12/ 82 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Le Haillan - Projet de zone de stationnement - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation - Décisions - Autorisations -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2012/12/ 83 Le Bouscat - Aménagement paysager du Bois de l'Hippodrome - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2012/12/ 84 Syndicat Intercommunal des Bassins Versants Artigue Maqueline (SIBVAM) - Protection contre les inondations fluvio maritimes - Réfection de la digue de Vallier et de divers ouvrages hydrauliques - Subvention d'investissement - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2012/12/ 85 Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD) - Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG) - Stratégie communautaire en matière de protection contre le risque d'inondations fluvio maritimes - Subventions d'investissement aux syndicats de gestion SPIRD et SIJALAG - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/12/ 87 Régie de l'abattoir- Budget d'exploitation 2012 - Décision modificative n°2 - Remboursement du fonds de roulement - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/12/ 88 Régie de l'abattoir - Budget d'exploitation 2012 - DM n°3 - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur- Virements de crédits - autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/12/ 89 BLANQUEFORT - Cession d'une emprise communautaire de 13 m² environ sise boulevard Alcide Lançon au profit de M. Jacques HERBERT - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/12/ 90 EYSINES/LE HAILLAN - Création d'un troisième centre administratif et de garages - Déclaration d'Utilité Publique - demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/12/ 91 EYSINES - rue de la Gare - Cession à la SNC OSIRIS de la parcelle cadastrée AB 530 partie - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/12/ 92 AMBARES et LAGRAVE - parcelle BP 126 appartenant à Monsieur et Madame MEILLAN Michel - Modification de la délibération 2012/0689 du 28 septembre 2012 - Acquisition - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/12/ 93 CUCS- Bassens - projet de rénovation urbaine du quartier Prévert/le Moura-Aménagements et sécurisation de la voirie et des espaces publics

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/12/ 94 Marché d'étude - Plan Stratégique Local : évaluation et préconisation d'intervention sur les sites de projets ANRU - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 96 Année 2012 - Présentation des rapports annuels des services publics d'eau potable des Syndicats mixtes dont la Cub est adhérente - SIEA - de Bouliac/ Latresne et SIAO de Carbon Blanc - Exercice 2011- Avis - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 97 Service public de l'eau potable - Retrait de la Communauté urbaine de Bordeaux du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Bouliac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac et Latresne - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 98 Territoire communautaire - Règlement de service pour le service de l'Eau Potable - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 99 Service Public d'Assainissement Collectif- Règlement de service - Autorisations - Décisions -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 100Mérignac - Reconnaissance d'intérêt général de l'opération de travaux pour le rétablissement des écoulements du réseau d'assainissement pluvial du quartier de Beutre - Décision - Autorisation d'ouverture d'une enquête publique - Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Mérignac -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 101 Budget de la Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Exercice 2012 - Décision Modificative n° 2 - Adoption -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 102Régie de l'Eau Industrielle - Exercice 2012 - DM n°2 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 103 SPANC - Exercice 2012 - Admission en non valeur - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 104 Service Public d'Assainissement Non Collectif - Règlement de service - Autorisations - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 105 Service public de l'eau potable - Convention pour la fourniture d'eau à la Commune de Saucats - Convention - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 106 Montant des pénalités applicables dans le cadre du contrat d'affermage de l'assainissement - Exercice 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/12/ 107 Conventions de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/12/ 108 Association Aquitaine Active - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/12/ 109 Association Sew&Laine - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/12/ 110 Partenariat 2012-2014 avec l'association ADELE portant le PLIE des GRAVES (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération) - Avenant n° 1 à la Convention du 13 juillet 2012 - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/12/ 111 Convention de partenariat 2012 - Association Régie de Quartier de Cenon - Plan d'actions de la Ressourcerie Cenon Palmer - Décision - Autorisation - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2012/12/ 112 "55 000 hectares pour la Nature" : Dialogue compétitif - Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique - Désignation de ses membres

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
désignation effectuée**

M. JUPPE voudrait simplement s'assurer d'un point, avant que soit donnée la parole à Ludovic FREYGEFOND. Il y a une délibération dégroupée, la 45, sur les subventions d'investissements 2013, Contrat de co-développement, et il tient à s'assurer que la décision

de la Communauté urbaine de soutenir le Centre du Vin ne sera pas remise en cause à l'occasion de cette délibération puisque, entre-temps, ils auront voté le Budget. Comme il le dira tout à l'heure, son groupe va voter le budget s'ils retrouvent dans celui d'investissement tous les projets qu'ils estiment prioritaires, y compris celui-là. Aussi demande-t-il une clarification sur ce point.

M. le Président Vincent FELTESSE le lui confirme, car s'ils peuvent avoir des divergences ou des affrontements, il insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'entourloupes.

M. JUPPE veut bien le croire, mais se réfère simplement à la séance précédente où cette délibération avait été retirée. C'est pour cela qu'il voudrait bien s'assurer que cela ne sera pas à nouveau le cas aujourd'hui.

M. le Président Vincent FELTESSE lui indique que cela ne sera pas le cas.

M. FREYGEFOND

2012/12/ 47 Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2013 - Adoption

M. FREYGEFOND précise qu'il va leur présenter ce projet de Budget Primitif 2013 sous forme d'un diaporama, avec d'abord une bonne nouvelle pour la Communauté urbaine, puisque dans le premier tableau figure un rappel des dépenses d'équipements mandatées sur la période 2002 à 2012 qui permet de constater qu'ils sont à ce jour à 420 M€, c'est-à-dire 59 %, ce qui constitue le meilleur score réalisé depuis le début de la mandature. Il ajoute que cela veut donc dire que derrière, il y a des dépenses d'investissements pour soutenir l'emploi et l'économie sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

(M. FREYGEFOND projette un diaporama qu'il commente).

Puis il rappelle qu'ils ont préparé ce budget avec l'ensemble des Services qu'il tient à remercier, et comme l'a fait **M. le Président**, plus particulièrement Serge Haget avec qui il a eu le plaisir de travailler pendant douze ans dont 5 en tant que Vice-Président. Il tient à vraiment le remercier de son professionnalisme et du travail qui a été accompli au sein de cet établissement public. Il estime qu'il s'agit d'un homme de grandes qualités qui va quitter dans quelques semaines la Communauté.

Il voudrait terminer par une proposition d'amendement qui sera faite tout à l'heure par le groupe Communauté d'Avenir par lequel il est demandé la mise en oeuvre au Budget d'un fonds de concours propre d'un montant de 12 M€ d'ici la fin du premier trimestre 2013. Il indique que ces 12 M€ auraient une incidence importante sur le Budget de fonctionnement puisqu'il ne s'agit pas là de l'investissement. Il rappelle que les premiers chiffres qu'ils ont oscillent entre 13 et 17 M€ sur cette compétence, qui, il est vrai, devrait être assumée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, et ce n'est pas la première fois qu'ils en parlent, car ce n'est pas la première fois qu'ils ont des observations de la part de la Chambre régionale des Comptes sur ce point. Il voudrait simplement rappeler à ses collègues l'incidence sur le Budget de fonctionnement, où l'autofinancement est en baisse, c'est-à-dire que la partie qu'ils versent à l'investissement est en baisse, et que cette incidence serait une diminution de leurs crédits et de leurs possibilités d'investir d'à peu près 100 M€.

Il pense donc qu'il faut être attentifs à tout cela, car on ne peut pas à la fois demander des efforts pour contenir le budget de fonctionnement, et solliciter une somme aussi importante.

Il insiste sur le fait qu'il ne dit pas qu'il ne faut pas travailler et avancer sur ce point, mais il estime que c'est un peu contradictoire avec la demande de préparer un budget contenu notamment en termes de fonctionnement.

M. le Président Vincent FELTESSE se demande si en terme de méthode, ils doivent faire les choses en deux temps avec un temps de discussion générale et ensuite sur les amendements, où s'ils examinent directement les amendements. Il pense qu'il serait bien qu'ils aient un point de discussion générale et reviennent après sur les trois amendements, les positions de vote arrivant à la fin de la discussion.

M. JUPPE voudrait tout d'abord rendre hommage à son tour à Serge HAGET, ayant eu la chance de travailler avec lui en direct pendant une dizaine d'années avec Henri HOUDEBERT, où ils ont préparé une dizaine de budgets de la Communauté urbaine. Il a pu apprécier d'abord la très grande compétence de Serge HAGET dans son domaine financier, mais aussi ses qualités humaines, son sens du service public et sa loyauté. Il lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

Sur la discussion budgétaire, il sera relativement bref puisqu'ils ont déjà abordé la plupart des questions lors du débat d'orientation budgétaire, à l'occasion duquel ils avaient dit que le programme pluriannuel d'investissement, le PPI, qui leur était présenté, n'était pas au point, qu'il était fortement incomplet, et qu'il comportait de lourdes lacunes sur un certain nombre de chapitres. Cette déclaration avait provoqué un tollé, et ils avaient même été punis, pour reprendre l'expression qui vient d'être utilisée. Il voudrait d'ailleurs conseiller à Gérard CHAUSSET de surveiller son vocabulaire parce que cela dénote une évolution psychologique inquiétante. Il croit qu'au Conseil Municipal de Mérignac, il a placé Thierry MILLET sous surveillance, ce qui à son avis, est un peu inquiétant sur le plan démocratique. Il considère que parler de punition entre eux est quelque chose qui est à éviter, et pour sa part, il ne s'est jamais placé sur ce terrain-là. Il rappelle que cette déclaration avait provoqué un tollé et il constate aujourd'hui que le PPI n'est pas présenté, ce qui constitue une première fois depuis que cette procédure existe. C'est sa première observation, et il prend donc rendez-vous pour le mois de mars/avril, notant qu'ils avaient donc raison de dire qu'il fallait se donner du temps pour bâtir un PPI crédible.

Il indique ensuite que dans le budget d'investissement pour 2013 et donc la première tranche de ce futur PPI, ils retrouvent leurs priorités qu'il ne va pas repasser en revue, notamment les crédits destinés à la réalisation du stade. Il a dit tout à l'heure sa préoccupation sur la Cité du Vin, mais M. Le Président l'a rassuré, et donc dans ces conditions, il annonce qu'ils voteront ce budget d'investissement.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, ils avaient exprimé les raisons de leurs inquiétudes, et il souligne qu'elles subsistent et sont d'ailleurs largement partagées dans cette assemblée. Il observe que leurs recettes évoluent beaucoup moins vite que par le passé dans un contexte conjoncturel extrêmement dégradé, que les dépenses de personnels évoluent également à un rythme élevé, et même si des efforts sont faits pour contenir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, il estime qu'ils sont en plein dans ce qu'il est convenu d'appeler l'effet de ciseaux avec la dégradation à la clef de leur autofinancement et donc de leur capacité d'investissement.

Il considère qu'il faut donc être vigilant, éviter d'abord de creuser les déficits, notamment les déficits des budgets annexes, Christophe DUPRAT et Patrick BOBET devant s'exprimer sur le budget Transports, et son groupe souhaite ensuite qu'ils se concentrent sur leurs compétences, toutes leurs compétences, et en particulier celle de la propreté. Il entend bien ce que leur dit Ludovic FREYGEFOND, mais il ne peut pas « envoyer promener » la Chambre régionale des Comptes qui, au cours de ses contrôles successifs, les met en

demeure d'appliquer la loi. Il pense que dans les observations définitives qui seront adressées à la Communauté urbaine à l'occasion du prochain contrôle, cette demande, ou cette injonction, figurera aussi et il faut donc régler ce problème sur le fond, et ils en sont bien d'accord. Après il y a évidemment les modalités financières et il entend bien que 12M€, cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Il pense qu'on peut envisager un lissage dans le temps, ce qui est une solution possible et ils demandent, tout simplement que cette question soit prise à bras le corps et qu'ils trouvent une solution dans les mois qui viennent, même si cette solution est progressive. Il précise qu'il ne demande pas qu'on inscrive 12 M€ au budget de 2013 naturellement, mais si ces préoccupations sont prises en considération, ils voteront ce budget de fonctionnement compte tenu des observations qu'il vient de faire.

Il termine par une petite remarque, puisque ce débat a été ouvert dans la presse, sur la cogestion dont le sénateur ANZIANI, président du groupe socialiste, est un grand apôtre. Il déclare le rejoindre sur ce point, y étant attaché. Il l'a pratiqué depuis 1995, d'autres l'ont fait avant eux, et ils sont tout à fait prêts, si c'est le vœu général, à continuer. Mais la cogestion suppose la franchise et pas le double jeu permanent. Il voudrait prendre l'exemple du projet du Stade et demande si oui ou non, ils sont favorables à ce projet, car il faut régler cette question une bonne fois pour toute. Il constate qu'hier ou avant-hier à la Région, les subventions nécessaires ont été votées, le Président ROUSSET ayant fait part de son soutien à ce projet et que M. le Président n'a cessé lui-même de lui dire qu'il y était favorable, les crédits, d'ailleurs, étant inscrits dans leur budget d'investissement. Il n'entend pas reprendre le débat sur l'opportunité de cet investissement, car ils l'ont déjà dit.

D'un autre côté, il constate qu'un travail de sape permanent est mené par certains membres de la majorité socialiste contre ce projet. Il rappelle que le tribunal administratif a rejeté hier tous les recours qui avaient été déposés, avec une argumentation extrêmement solide. Il entend bien que dans notre droit positif, l'appel est un droit et il ne conteste à personne de recourir à l'appel. Il ne voudrait pas préjuger de la décision en appel, bien entendu, mais il en revient là aussi à l'esprit de cogestion pour souligner qu'il s'agit-là d'un véritable harcèlement juridique qui risque d'avoir des conséquences financières extrêmement lourdes. Il explique sur ce point que dans le contrat qui a été signé, il y a un emprunt contracté à un certain taux, et que dans l'état actuel le taux est variable, et il ne pourra être affermi que lorsque toutes les conditions suspensives seront levées, en particulier la purge des recours. Si l'on part en appel, la condition suspensive subsiste et ils ne peuvent pas affermir le taux, alors que s'il n'y a pas appel, la condition suspensive est levée, le taux est affermi et chacun sait qu'aujourd'hui, on emprunte à des taux historiquement bas. Donc s'ils peuvent obtenir un taux fixe au niveau actuel, ils feront une économie très substantielle par rapport à ce qu'ils avaient envisagé dans le plan de financement de cet équipement, puisqu'ils avaient pris un taux d'intérêt plus élevé. Il indique que l'économie potentielle est de 30 M€, ce qui est tout à fait considérable et ce qui diminuerait la charge nette de cette opération de manière extrêmement substantielle.

Il pose simplement la question de savoir si oui ou non, dans cet esprit de cogestion, ils sont prêts à travailler ensemble pour faire aboutir ce projet ou si on va continuer à mettre des bâtons dans les roues. Il en appelle au président du groupe socialiste pour qu'il fasse régner l'esprit de cogestion dans son propre groupe et le remercie à l'avance.

M. BOBET précise que son intervention se focalisera sur le réseau Tbc et ses prévisions pour 2013, anticipant quelque peu la question n°47, mais on comprendra que les deux se tiennent. Il observe que les recettes sur ce réseau Tbc qui représentent le taux de couverture par les usagers des coûts de fonctionnement des transports collectifs, diminueraient de 3 %, passant de 67,6 à 65,6 M€. À cet égard, il convient à son avis, de rappeler que le rapport de la Cour des Comptes de 2010, souligne le faible taux de

couverture, en particulier pour la CUB où il n'est que de 18 % pour un taux moyen en France de 28 %, ce qui est le cas de Lyon, et pour mémoire, de 38 % à Strasbourg et de 50% à Marseille.

Une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule et il note que le déficit, quant à lui, repart à la hausse avec 112 M€ prévu pour 2013, soit pratiquement un pont par an, ou le cinquième de la troisième phase du tramway, à la différence majeure que le pont et le tramway ne se paient qu'une seule fois alors que le déficit revient tous les ans et se cumule. En face de cela, il constate que les mesures que l'on prend pour corriger ou pour le moins commencer à amorcer une correction de ce déficit abyssal sont que l'on propose de geler les tarifs, alors que le séminaire Finance du 27 septembre base une hausse annuelle des tarifs d'au moins 2,2 % pour équilibrer le montant de la troisième phase. Il ajoute qu'une phrase, page 3 du rapport Finance, est significative, et il en donne lecture : « *une majoration des recettes tarifaires soutenue chaque année était indispensable pour réaliser la troisième phase.* » En sachant que le ticket de la CUB est un des plus bas de France, et il croit même savoir que c'est le plus bas, 1,40 €, il pense qu'une augmentation modulée selon les situations, sociales notamment, aurait pu générer quelques compléments de financement, pour la ligne D, en particulier.

Si les perspectives du budget général étaient rassurantes, passe encore, mais ce n'est pas le cas souligne-t-il, avec une baisse des dotations, régulière et systématique, faisant écho et aggravant une hausse des prélèvements tout aussi régulière et systématique au titre du FPIC. Il rappelle avoir développé en détail tout ceci lors du DOB, et n'y revient pas, les chiffres cumulés lors de ces pertes et prélèvements donnés par l'ACUF le mois dernier à Nancy, serait de plus de 7 M€ pour 2013 ; 13,5 M€ sur la période 2012-2014, et près de 20 M€ sur la période 2012-2015.

A son avis, le budget général aura donc bien du mal à venir en aide au budget annexe Transports et ceci ne le rassure pas du tout pour la ligne D du tramway.

M. GALAN rappelle avoir terminé son intervention lors du dernier débat d'orientation budgétaire, en demandant à cette assemblée de tourner le dos aux politiques d'austérité en continuant d'assumer des politiques ambitieuses pour les services publics, le logement social et les transports publics, etc.

Il est inutile à son avis de tourner autour du pot, car avec les dépenses d'investissement en hausse d'environ 14 %, le budget qui leur est présenté n'est pas un budget d'austérité. Il y ajoute évidemment la décision qui vient d'être évoquée de ne pas augmenter la participation des usagers aux financements des grands services publics qui doit constituer un geste de justice sociale. Il indique que ce budget est un appui essentiel pour notre agglomération qui, pour sortir de la crise dans laquelle les logiques capitalistes les ont plongés, a besoin d'investissements forts dans les services et les équipements publics. Le budget et le programme d'équipement qui leur sont présentés octroient une part conséquente aux logements, aux transports et aux équipements de voirie, et concernant le logement, les élus Communistes et Républicains ont la satisfaction de constater que leurs multiples interventions n'ont pas été vaines, comme le lancement de l'opération « 50 000 logements » ainsi que la fixation de l'objectif de 35 % de logements véritablement sociaux sur l'ensemble de la CUB le prouve.

Ils apprécient d'autant plus ces orientations que tout un environnement politique et économique a été construit pour conduire les collectivités sur le chemin de l'austérité, et c'est toujours le chemin vers lequel les conduit malheureusement la politique gouvernementale qui répond plus facilement aux sirènes du grand patronat qu'aux alertes des travailleurs de ce pays. C'est surtout le chemin tracé par l'adoption par le Parlement du traité budgétaire européen. Ainsi, les dépenses des collectivités augmentent et c'est fort

louable, mais dans un contexte où leurs recettes sont toujours contraintes par les choix faits par les précédents gouvernements et pas démenties par l'actuel, notamment celui d'exonérer les entreprises du paiement de la taxe professionnelle, il fait observer que le résultat de cette politique, c'est que les impôts ménages augmentent aujourd'hui autant que les impôts économiques sur notre territoire, et que la baisse constante des dotations de l'État font peser de lourdes menaces sur les budgets à venir. Il indique que c'est pourquoi les parlementaires communistes n'ont pas voté le budget présenté par le Gouvernement Ayrault et pourquoi ils voteront celui de la Communauté urbaine.

Il remercie les élus communautaires qui l'ont applaudi, et veut insister sur le fait que le premier devra changer d'orientation s'ils veulent maintenir le cap du second.

Pour terminer, il voudrait aussi dire combien il a été content de travailler avec Serge HAGET dont il a apprécié la compétence, la proximité avec les élus, sa clarté aussi pour l'aider à faire la lumière sur les enjeux et les orientations budgétaires. Il indique que c'est avec regret qu'il le verra partir.

M. CHAUSSET souhaite d'abord faire une petite mise au point et indique à **M. JUPPE** que si sa stature d'Homme d'État est respectée, elle ne lui autorise pas tout, car, que cela lui plaise ou pas, c'est **M. JUPPE** lui-même qui lors du dernier Conseil avait employé le terme de punition, les enregistrements faisant foi. Il indique qu'il surveillera son langage, mais lui devra travailler sa mémoire.

Puis il rappelle que comme chaque année à cette période, ils débattent du budget de la collectivité et c'est un moment fort. En préambule, comme tout un chacun ici pense-t-il, et c'est normal, il tient à rendre un hommage appuyé au nom du groupe à Serge HAGET et à son équipe qui oeuvrent depuis de longues années maintenant à la bonne gestion de leurs finances et qui vit aujourd'hui l'adoption de son dernier Budget Primitif avant son départ à la retraite. Il reconnaît que Serge HAGET est l'incarnation de la Communauté urbaine, estimant que c'est le terme qui le qualifie. Il pense qu'il leur manquera à tous.

Puis il souligne que ce budget 2013, d'un montant de plus d'1 milliard est le dernier budget en année pleine de la mandature, et il convient donc d'en faire un peu le bilan. Dans un contexte de crise sociale, environnementale et économique, qui n'a malheureusement guère varié, il estime que ce budget 2013 est globalement en cohérence avec le projet politique porté au sein de la Communauté, et ils y retrouvent les priorités majeures qu'ils ont définies ensemble, qu'ils partagent à quelques réserves près, et qu'il détaillera dans un instant.

Il annonce que son groupe votera donc majoritairement ce budget, puisque leurs deux élus bordelais s'abstiendront. Il précise que ce vote dissocié est tout à fait assumé et s'appuie essentiellement sur le fait que la C.U.B participe au financement du Grand Stade, participation qu'ils ont combattue au nom de l'utilité sociale. Ce dossier restera pour eux comme une erreur.

Parmi les motifs de satisfaction de ce budget, il souligne une nouvelle fois l'effort continu et encore accru dans le domaine du logement et des transports et 2013 verra ainsi la poursuite de l'action en faveur de l'amélioration du réseau de bus, des modes de déplacement doux avec la mise en œuvre de la politique vélo adoptée.

*Des réactions apparaissant dans la salle lorsque M. CHAUSSET a demandé à ses collègues Vice-Président de se taire, **M. le Président Vincent FELTESSE** indique être d'accord avec **Nicolas FLORIAN** sur le fait qu'ils ne sont pas à l'école, car ils sont juste entre collègues mais il les invite à essayer d'être un minimum courtois et ne pas parler quand un collègue intervient juste derrière eux.*

Il ajoute que l'inverse est vrai, et il fait remarquer qu'en termes de tenue de l'assemblée et de qui parle ou pas, il y a vraiment une différence entre la droite et la gauche en termes de respect des autres.

*De nouvelles réactions venant de la salle de la part du groupe Communauté d'Avenir, **M. le Président Vincent FELTESSE** leur fait observer qu'ils le prouvent à l'instant !*

M. JUPPE estime invraisemblables les propos de **M. le Président** et proteste, car lorsqu'il s'est exprimé lors de la séance dernière, il y a un mois, sur le débat d'orientation budgétaire, il n'a pas souvenir que la gauche, comme dit **M. le Président**, ait été particulièrement silencieuse. Il souscrit à son idée que tout le monde doit se respecter, mais opposer la droite et la gauche dans ce domaine n'est vraiment pas une bonne image à son avis.

M. le Président Vincent FELTESSE a quand même le sentiment qu'il y a une partie de l'assemblée qui produit plus de décibels que l'autre.

M. CHAUSSET poursuit en indiquant que ce budget 2013 pose également les jalons de leur politique de déplacement à moyen et long terme avec la préparation de la prochaine DSP et également le SDODM. Concernant le logement, il cite le rythme soutenu en termes de production (7 500 logements par an), et invite à ne pas oublier non plus les renouvellements du logement qui sont une chose importante et absolument cruciale dans un contexte difficile qui frappe durement un nombre grandissant d'habitants et d'habitantes.

Sur ce volet, c'est avec satisfaction qu'ils notent que la politique logement fait l'objet de leurs priorités politiques au même titre que des priorités gouvernementales.

Il précise que ce budget 2013 est également l'occasion de souligner les nombreuses avancées positives qui sont intervenues au niveau des politiques communautaires depuis 2008, tant en termes de gouvernance que d'innovation, et ils ont ainsi pris acte avec satisfaction du volontarisme affiché pour rompre avec le passé et le passif en matière de contrôle et de suivi des DSP. Il estime que cette mandature restera celle de la reprise en main et de la marche vers la gestion en régie de l'eau, la mise en oeuvre des contrats de co-développement, l'évolution des compétences, la mise en place d'un nouveau réseau de transports étant autant d'éléments qui ont permis une meilleure lisibilité de l'action communautaire.

En matière d'innovation, il évoque la démarche initiée dans le cadre du projet métropolitain, la politique vélo, le plan climat, le déploiement du numérique qui constituent les fondations d'une Communauté urbaine en phase avec les enjeux de son temps. Ils approuvent et soutiennent, sans réserve, ces choix. Il est bien entendu que dans un tel budget, tout ne peut pas être consenti, et comme il l'a exprimé en préambule, ils maintiennent leur position plus critique sur certaines options budgétaires. Ils ne peuvent pas passer sous silence les pesanteurs qui se font jour sur certains dossiers, fruit parfois d'une cogestion qui a certes eu le mérite de garantir un fonctionnement apaisé de la Communauté urbaine pendant des décennies, mais qui échoue parfois, aujourd'hui notamment, à faire sortir de l'ornière certains dossiers, du moins suffisamment rapidement avec l'ambition attendue. La politique foncière est à leur sens emblématique de cette recherche de consensus permanent qui ne permet pas d'aller aussi vite que le besoin sur un dossier majeur, alors même qu'une position politique majoritaire pourrait se dessiner. En attendant, ils sont encore au milieu du gué, car la frilosité regagne vite du terrain quand il s'agit de rompre avec les certitudes du passé. Il y a là aujourd'hui un paradoxe très important en matière d'urbanisme réglementaire et de SCOT et il ne pense pas aujourd'hui que les positions qui devraient être les leurs soient suffisamment défendues, car elles sont plutôt édulcorées, notamment sur le SCOT. Il en veut pour preuve les positions paradoxales de leur Vice-Président et collègue **Michel LABARDIN** dans ce domaine, où on tient une position à Gradignan, critique les positions et les projets de la Communauté urbaine et par là même, on va défendre cette même politique

qu'on est chargé, notamment de défendre. Il pense donc qu'il y a là un vrai paradoxe et qu'il faudra en sortir.

Il ajoute que d'autres dossiers peinent à trouver au sein de cette assemblée l'impulsion nécessaire à leur mise en œuvre, comme c'est le cas de la politique des déchets qui patine quelque peu.

Sur la gouvernance, sur la cogestion qui consiste à créer du consensus pour dépasser les clivages politiques, il observe que de nouvelles règles ont été mises en œuvre pour sortir de la politique de guichet et de troc, à l'image des contrats de co-développement. Tout n'est pas réglé pour autant, ainsi sur l'évolution des compétences, si un pas a été fait, ils n'ont pas assez progressé en la matière, notamment sur le sport et la culture. Seuls deux événements pourraient venir à son sens, clarifier la situation actuelle : une nouvelle législation avec l'élection du Conseil au suffrage direct ou bien un rapport de forces majoritaire plus conséquent.

Pour l'heure, il estime que cette mandature restera comme celle du mariage entre mobilité, urbanisme et logement et transports, même si les projets de PLU et de SCOT les laissent, pour l'instant, encore dans le doute. Cette volonté de mettre en œuvre des outils qui permettront à notre agglomération d'essayer de combattre l'étalement urbain est pour eux un élément fondateur d'une agglomération qui ne soit pas seulement l'addition des 27 communes et bientôt 28, mais réellement l'émanation d'une métropole qui maîtrise son destin et préserve le futur.

Ils marquent leur satisfaction sur le fond et sur la forme, et il invite à continuer à « décoincer » la C.U.B, car il y a encore beaucoup à faire.

M. MILLET rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, il avait indiqué que faute d'une adaptation du Budget Primitif aux circonstances économiques que traverse la France, il lui serait difficile de l'approuver. Il souligne que ce n'est pas une attitude nouvelle, puisque depuis plusieurs années, il ne cesse de réclamer que la C.U.B se prépare à amortir localement les inéluctables conséquences sociales, notamment, de ce qui est appelé communément crise, mais qui est en fait le début d'une époque longue et aride.

A l'évidence, dans ce Budget Primitif, la persistance à faire « comme avant » l'a emporté sur le volontarisme, et en tant qu'élu local, cela le surprend, en tant qu'entrepreneur, cela le choque. Il considère que la C.U.B n'est pas une île à l'abri de l'influence des affaires du monde, et il se demande combien de temps il faudra attendre pour qu'ils acceptent de s'adapter à la nouvelle donne et quand ils se décideront à considérer la charge fiscale, locale et nationale comme décourageante pour tous ceux qui ont des projets d'investissements ou d'entreprises, avec les conséquences que cela représente pour l'emploi de demain. Il se demande aussi quand ils se décideront à limiter la dépense publique à ce qui est strictement essentiel. Il fait remarquer que la marge de manœuvre, d'ailleurs, dans ce domaine, est importante quand on songe que la France consacre 56 % de son P.I.B. à la dépense publique, alors que l'Allemagne n'y affecte que 46 % avec des résultats souvent tout à fait comparables, voire meilleurs que les leurs. Il demande enfin quand se décideront-ils à comprendre que pour être compétitifs il leur faut travailler plus et plus longtemps. Il arrête là car la liste des révisions de leurs attitudes collectives serait longue.

Il considère que la responsabilité des évolutions nécessaires au redressement, qui est possible, est sur les épaules de l'État, des collectivités, des établissements publics, et que la C.U.B est donc concernée, mais rien dans ce Budget Primitif n'annonce le changement auquel ils ont le devoir de s'atteler et qu'il appelle de ses vœux. Dans ces conditions et pour la deuxième fois consécutive depuis qu'il siège dans cet hémicycle, il votera contre ce budget.

Mme BOST souhaiterait intervenir sur un dossier particulier qui est celui du logement, de l'habitat et de l'urbanisme de façon générale, et dire qu'il lui semble que ce budget est un pas important qu'ils sont en train de faire sur ces thématiques-là. Elle estime que finalement, ce dossier est en train de donner le « la » à toute la démarche de prospective qui a été lancée, en particulier dans le cadre de la Coopérative Métropolitaine, démarche de participation au cours de laquelle sont sortis des besoins extrêmement forts en termes de logement, d'habitat, d'actions dans le logement, d'être un peu plus réactifs, proactifs, en particulier sur la construction des logements sociaux. Ce qu'il lui paraît important de noter c'est que dans ce budget, ils consacrent plus de 19 M€ à l'habitat et au logement, alors qu'il y a seulement 3 ans, sur le budget de 2010, ils y consacraient déjà 11 M€. C'est donc à son avis, une marche extrêmement haute qu'ils franchissent cette année, et elle pense que cela mérite d'être souligné, surtout parce que c'est une demande de leurs concitoyens et aussi parce que la CUB doit être et rester un outil de proximité, qui répond aux demandes, et en particulier aux demandes sociales, avec un effort manifeste sur les logements sociaux et sur l'accompagnement de leur financement. Elle considère qu'il y a, de ce point de vue-là, une thématique extrêmement positive à souligner dans ce budget 2013.

M. LABARDIN hésite à répondre aux propos que **M. CHAUSSET** vient de tenir parce que cela vire décidément à l'obsession, puisque encore hier matin, en réunion de travail, dans la presse, il s'acharnait à stigmatiser la ville de Gradignan et le Vice-Président en charge de l'Urbanisme et du SCOT. Il trouve cette position tout à fait regrettable et qui ne rend pas compte de la réalité. Il lui redit une nouvelle fois qu'il ne sait pas de quoi il parle. Les maires participent à la stratégie communautaire, et c'est le cas à Gradignan comme ailleurs, souligne-t-il. Ils ont de nombreux projets de densité urbaine qui témoignent de la volonté de leur ville, comme les autres, de participer à l'objectif communautaire, et il ne partage pas la dramatisation relative du projet de révision du SCOT dans lequel, pense-t-il, la Communauté urbaine et les intercommunalités périphériques partagent des objectifs tout à fait similaires. Il y a encore des choses à affiner, bien évidemment, mais il pense que cette dramatisation est tout à fait inutile et puisque **M. CHAUSSET** leur a promis, il y a quelques instants, de surveiller son langage, on va lui demander de se mettre au travail dans ce domaine. Il croit que ces polémiques, jour après jour, sont tout à fait inutiles et il l'appelle à lutter contre sa nature dans ce domaine.

M. HURMIC prévient qu'il va émettre un point de vue dissident par rapport à celui qui a été exprimé par leur président de groupe, il y a quelques instants, en ce sens qu'il n'a pas l'intention de voter ce Budget Primitif 2013 mais de s'abstenir, en faisant référence tout simplement, d'une part au contexte global budgétaire de cette année 2013, et d'autre part au contexte de crise qu'ils sont actuellement en train d'affronter.

Concernant d'abord, le contexte général de ce Budget Primitif 2013, il entend déjà par anticipation que son opposition, comme on l'a deviné, portera essentiellement sur une des lignes de ce budget, à savoir le projet de Grand Stade dans lequel ils vont consacrer 7 M€ pour l'année 2013. Il entend déjà par avance certains lui dire : « *mais qu'est-ce que c'est 7 M€ par rapport à un Budget Primitif de 1,2 milliard d'Euro ?* »

Il tient à replacer, effectivement, cet investissement de 7 M€ dans le contexte budgétaire, naturellement, dans l'enveloppe dans laquelle il a été placé, à savoir leur programme d'équipement 2013. Il note que ce dernier, année après année, est venu s'étoffer et qu'à l'intérieur, le chapitre consacré au développement économique, qui est concerné par ce projet de Grand Stade, n'a cessé, au fur et à mesure des années, de prendre de l'importance. Il relève que le développement économique représentait, dans ce programme

d'équipement, 13 M€ en 2011 et occupait le 7^{ème} rang, qu'en 2012 il représentait 18 M€ et occupait le 6^{ème} rang, et en 2013, ils s'apprêtent à lui consacrer 28 M€ et il occupe désormais le 5^{ème} rang. Il estime donc qu'il faut placer l'enveloppe consacrée au Grand Stade à l'intérieur de ce chapitre « développement économique », et que si l'on tient compte du montant réel de leur politique consacrée au développement économique à l'intérieur du programme d'équipement, on constate que la somme consacrée au Grand Stade est manifestement trop importante, puisque 7 M€ sur une enveloppe globale de 28 M€, cela représente le quart. Cela signifie à son avis, qu'ils sont prêts à sanctuariser le quart de ce qu'ils veulent mettre dans le développement économique au profit d'un seul projet, à savoir celui du Grand Stade.

Il note également que lorsqu'on compte les différentes aides accordées à divers projets en retombée économique, cela représente 14,8 M€, et la moitié de cette ligne budgétaire est consacrée à un seul projet, toujours le même, celui du Grand Stade. Donc même si la somme de 7 M€ n'est pas très parlante par rapport à un budget global de 1,2 milliard, il invite à reconnaître que par rapport à leur politique de développement économique, elle représente le quart de celles consacrées à ces politiques-là. Cela lui paraît être une somme tout à fait exorbitante par rapport à ce que sont leurs devoirs vis à vis du développement économique de notre agglomération.

Le deuxième point qu'il aimerait également soutenir, c'est l'incompatibilité à son sens de cet investissement hors du commun par rapport au contexte de crise qu'ils traversent. Il sait qu'il y a un certain nombre de collègues dans cette assemblée qui pensent qu'ils ont donné leur accord sur ce projet de Grand Stade il y a de cela quelques années, dans une période qui était encore vraisemblablement d'euphorie économique et financière, et si la décision était à prendre à ce jour, il en connaît certains qui diraient publiquement qu'aujourd'hui ils ne financeraient pas à cette hauteur-là le projet de Grand Stade dans le contexte de crise que l'on traverse. Il a envie de dire à ces collègues que si, en effet, il y a effectivement hiatus entre la décision qu'ils ont précédemment prise encore il y a un an, à l'occasion de leur PPI et du contrat de co-développement de la Ville de Bordeaux, ils doivent être également capables, aujourd'hui, de dire que ce qui était vrai hier, ne l'est plus, et de dire : « *nous votons clairement contre le projet de Grand Stade* ». Si on ne peut pas le faire, cela veut dire à son avis, que cet établissement manque totalement de réactivité. Il pense que la crise exige des réponses promptes et rapides et lorsque ils ont encore à financer en temps de crise des dépenses qui sont manifestement d'un autre temps, il faut, pense-t-il, avoir le courage et en tout cas la réactivité consistant à dire : « *malgré l'accord que nous avons donné, nous retirons notre accord.* »

Il sait bien que c'est plus facile à dire qu'à faire et qu'il y a quelques obstacles à ce raisonnement qui est vraisemblablement un peu simple, mais il pense que la crise peut leur permettre d'envisager un certain nombre d'entorses aux principes sacro-saints de la cogestion. Il considère que la crise, et la réactivité qu'elle mérite ou qu'elle doit susciter, leur permettent également d'envisager à la lueur des nouveaux impératifs, un certain nombre de contrats de co-développement.

Il sait que la Ville de Bordeaux va leur dire que le stade est sanctuarisé par le contrat de co-développement signé le 21 janvier 2012, il n'y a pas si longtemps, avec la Ville de Bordeaux, mais s'ils ne sont pas davantage réactifs, il estime que la CUB perdra en crédibilité si cela consiste à dire : « *il y a des crédits qui ont été sanctuarisés et on ne peut pas revenir en arrière* ». Il estime que cela affaiblit l'efficacité de leur intervention, notamment dans le domaine économique.

Il ajoute également entendre ici un certain nombre de chantres, des thuriféraires des compétences a minima de la Communauté urbaine. Il souligne qu'ils sont tellement chantres de cette compétence a minima de la Communauté urbaine que ce sont les mêmes qui leur

imposent de financer le Grand Stade et qui leur imposent non pas de le financer dans une enveloppe qui serait celle des grands équipements sportifs de l'agglomération, dont incontestablement ils devraient se saisir, car ils sont contre, et c'est donc par un tour de passe-passe qu'ils arrivent à faire financer cet équipement à l'intérieur d'une enveloppe qui s'appelle développement économique. Il considère qu'on ne peut pas être à la fois contre l'extension des compétences et leur demander de financer manifestement des projets qui se situent hors compétences.

Par ailleurs, il n'est pas persuadé que le PPP soit le meilleur exemple d'un développement économique de notre agglomération. Il rappelle qu'il bénéficie essentiellement aux grands groupes comme Vinci et les retombées sur le tissu économique des PME locales, des entreprises de second œuvre, sont vraiment tout à fait accessoires, de l'ordre de 20 à 30 %, ce qui fait que les entreprises de PME et de second œuvre attaquent régulièrement des PPP de type de celui qui a été signé avec Vinci.

Puisque M. le Président l'appelle à conclure, dans le cadre de la clarification qu'ils doivent adopter vis à vis de cet équipement, il a lu dans le journal Sud Ouest de samedi dernier que la Communauté urbaine ne mettrait pas un centime de plus que les 15 M€ qu'elle met au titre du contrat de co-développement avec la Ville de Bordeaux dans ce projet, et on ajoutait même « routes comprises ». Il indique qu'ils ont déjà mis dans le cadre du CODEV 500 000€ pour des travaux de voirie accompagnant le projet de Grand Stade, et il aimerait qu'il soit clairement dit aujourd'hui que la Communauté urbaine ne mettra pas un centime de plus pour financer les accès au Grand Stade. C'est en tout cas ce qui a été dit sans être démenti dans le journal Sud Ouest de samedi dernier, et il estime qu'au nom de la clarté, il faut également dire quelles seront les sommes supplémentaires qu'ils mettront éventuellement dans l'accompagnement de ce projet extravagant de Grand Stade de Bordeaux.

Il précise qu'il s'agissait donc de sa conclusion et pour l'ensemble de ces raisons et bien d'autres qu'il aurait pu développer, il ne votera pas ce budget et s'abstiendra.

Mme NOEL tient simplement à signaler qu'elle rejoindra son collègue M. HURMIC sur un vote d'abstention, en cohérence, comme il vient de le dire, avec leur position sur le projet emblématique qui est celui du Grand Stade. Elle insiste sur le fait qu'il n'y a aucun harcèlement de leur part, mais simplement une constance dans leur position sur ce dossier car leur point de vue, comme il l'a dit, est que cet équipement aurait dû rester strictement privé, sans aucun argent public, bien nécessaire dans tant d'autres domaines au service des habitants de leurs communes.

Elle veut aussi préciser qu'au-delà de ce vote relatif au stade, elle partage pleinement les choix qui sont faits, particulièrement dans le cadre de la politique de la Ville et de l'Habitat (26 M€ pour la politique de la Ville et de l'Habitat ; 24 M€ pour la maîtrise des espaces fonciers ; 25 M€ pour les opérations de restructuration et d'aménagement urbain). Elle estime que la montée en puissance de la production en matière de logements sociaux est remarquable, et elle est sûre que les efforts consentis seront lisibles à court terme et permettront aux ménages modestes qui le souhaitent de se fixer sur la C.U.B.

Enfin, elle voudrait dire pour terminer qu'elle partage, au-delà du budget, l'innovation qui est mise en oeuvre dans les modes de faire sur un certain nombre de dossiers, particulièrement les dossiers urbains. Elle fait allusion à l'ambition nouvelle et aux méthodes qui ont été déployées dans le cadre du projet « 50 000 logements », ainsi que celle qui est en cours dans le cadre des « 55 000 hectares pour la nature ». Elle espère que cette approche originale, sans opposition entre ville et nature, qui ne s'est d'ailleurs jamais faite en France de cette manière, leur permettra de déboucher sur des propositions intéressantes pour une meilleure harmonie entre la ville et son environnement.

M. ROUVEYRE indique qu'il y a des dépenses inscrites dans ce budget qui ne les réjouissent pas, comme c'est le cas de deux dépenses d'investissement que sont le Grand Stade et la Cité du Vin. Il a entendu le Maire de Bordeaux déclarer que c'était au contraire pour lui, les deux priorités, et a même indiqué que c'était la présence de ces dépenses qui emportait le vote de son groupe. Il constate que le groupe Communauté d'Avenir était donc prêt à ne pas voter leurs investissements dans les transports publics, dans le logement social, dans la politique de la ville, pour sauver son Grand Stade et sa Cité du Vin. Cette attitude le laisse songeur, en particulier si on se souvient de l'appel à la solidarité que lançait il y a quelques semaines le Maire de Bordeaux à l'adresse des autres maires de la C.U.B. qui n'en font pas assez, selon lui, en matière d'hébergement d'urgence. A son avis, ce budget 2013 révèle la manière dont la ville centre voit le rôle de la Communauté urbaine de Bordeaux, c'est-à-dire celui d'une caisse enregistreuse. A ce sujet, il estime que les déclarations d'**Alain JUPPE** à l'appui de son amendement 47 sur les dépenses de propreté sont extraordinaires, puisqu'il leur dit : « *Je ne peux pas envoyer promener la Chambre régionale des Comptes qui nous met en demeure d'appliquer la loi* ». Il le trouve bien moins prompt à appliquer les préconisations de la Chambre régionale des Comptes quand celle-ci explique que certains parkings bordelais doivent relever de la C.U.B, comme c'est notamment le cas du parc de stationnement des Allées de Chartres que la Ville n'est pas prête à transférer à la C.U.B malgré les préconisations de la Chambre régionale des Comptes, parce qu'évidemment, ce parking est fort lucratif pour les finances de la ville.

Il relève, en dernier élément, que le Maire de Bordeaux qui n'aime pourtant pas le terme de punition, leur explique qu'en démocratie on ne place pas, et il le rejoint sur ce point, ses opposants sous surveillance, en appelle pourtant solennellement au président du groupe socialiste pour qu'il fasse pression sur un élu afin que celui-ci cesse son contentieux sur le Grand Stade. Il souligne que le Maire de Bordeaux sait mieux que quiconque dans cette assemblée que le double degré de juridiction peut s'avérer fort utile pour défendre une cause. C'est la raison pour laquelle il n'entend pas renoncer au contentieux sur le Grand Stade, qu'il ira faire entendre, au nom du groupe socialiste de la Ville de Bordeaux, les arguments qu'ils soutiennent et il fonde évidemment des espoirs dans la décision de la cour d'appel. Il rappelle simplement, parce que l'histoire des 30 M€ est un peu erronée, que si jamais il n'y avait pas eu de premier recours, les taux auraient été figés à un moment où ils étaient beaucoup plus importants qu'ils ne le sont aujourd'hui, et en réalité le Maire de Bordeaux devrait presque l'encourager à poursuivre parce qu'on ne sait jamais, peut-être qu'ils seront encore plus bas dans quelques mois.

En tout cas, il estime qu'il ne peut pas brandir cette menace, parce qu'elle paraît fort mal à propos.

Concernant le vote, il précise que les élus socialistes ne jetteront pas, pour leur part, le bébé budget avec l'eau du bain dans lequel flotte le Grand Stade et la Cité du Vin, et ils font le choix du logement social, de la politique de la Ville, de l'eau et de l'assainissement, des transports, et c'est au regard de ces investissements qu'ils voteront évidemment ce budget.

M. GAÜZERE voudrait faire deux remarques à **Pierre HURMIC** pour lui rappeler qu'il y a un grand stade qui a été construit à Bordeaux en pleine crise, c'est le Parc Lescure par M. Marquet, maire socialiste, et il a eu une très longue vie.

Sa seconde remarque est qu'il n'est jamais temps de faire un grand équipement, car ceux-ci s'inscrivent dans un politique à long terme de l'histoire sportive d'une ville ou des sportifs.

Quant à **M. ROUVEYRE**, il lui cite ce qu'aurait dit W. Churchill : « *il ne faut pas réfléchir avec sa langue* ».

M. le Président Vincent FELTESSE a également vu que son collègue citait aussi Alfred Sauvy dans ses déclarations.

Mme CARTRON a entendu ce que disait Thierry MILLET quand il souligne que la C.U.B. n'est pas à l'abri du contexte national que l'on connaît tous comme difficile, et dans lequel s'inscrit ce budget. Elle souhaiterait donc souligner tout le volontarisme de ce projet de budget qui leur est soumis, car malgré des conditions difficiles, les priorités sont affirmées, et comme cela a été dit par plusieurs des interlocuteurs, des priorités qui parlent à leurs habitants et qui leur parlent de leur vie quotidienne et de l'amélioration de celle-ci.

Elle ajoute que lorsqu'on met la priorité sur le logement social, bien évidemment on répond à cette première urgence et à cette première difficulté qui est pour chaque habitant de la communauté, ou pour chacun qui veut venir s'installer, de trouver un toit et donc de pouvoir construire pour lui un projet d'avenir. Elle fait observer qu'il y a la deuxième priorité dans ce budget qui est le plan d'urgence mobilité, car comme on le sait, les difficultés de déplacement dans notre agglomération à certaines heures, rendent la vie quotidienne de leurs habitants très difficile. Elle soulignera tout particulièrement la problématique des habitants de la rive droite.

Elle précise qu'il y a également sur la rive droite, ce problème qu'on a pris à bras le corps à la Communauté urbaine depuis quelques temps, qui est le risque inondation qui touche aux plus sensibles, et en particulier les habitants de la presqu'île qui vivent désormais dans un sentiment d'inquiétude et d'insécurité, pour lesquels la Communauté urbaine apporte des réponses à la hauteur de l'enjeu.

Enfin, elle relève qu'il y a tout ce qui fait la caractéristique de notre agglomération, l'équilibre entre habitat et préservation des espaces verts et des espaces naturels, et c'est pour cela aussi qu'elle soulignera l'ambition des « 55 000 hectares » qui inscrit leur métropole dans une approche tout à fait particulière, tout à fait innovante et qui, pense-t-elle, répond aussi aux soucis des habitants.

Enfin, elle cite un dernier point très important, puisque la ligne budgétaire consacrée aux contrats de CODEV est inscrite de façon tout à fait bénéfique et réaliste, puisqu'elle va permettre d'accompagner ce qui a été signé pour les 27 communes de la C.U.B, c'est-à-dire des engagements de réalisations. Elle considère que c'est l'esprit des CODEV, une co-construction compatible avec les grands objectifs de la C.U.B, mais également un engagement qui permet à chaque commune d'avoir cette feuille de route et de parler à ses habitants de ce qui sera réalisé dans cette année 2013. Donc, en cette journée où il y avait la grande inquiétude de fin du monde comme on l'entendait dans les médias ce matin, elle croit qu'on ne peut que se réjouir d'un budget qui trace des lignes résolument optimistes pour leurs habitants pour cette année 2013.

M. GUICHARD souhaite s'adresser à Pierre HURMIC et Marie-Claude NOËL, pour leur dire que les élus Communistes et Républicains ont fait quasiment le même vote, mais sur des bases différentes puisque pour eux, c'est par rapport à une gestion privative sur base de fonds publics. Par contre, ils croient d'autant plus à l'utilité du Grand Stade que par exemple, il lui fait pour le convaincre la proposition très honnête de l'amener samedi soir voir Bordeaux Troyes dans les virages, et s'il fait ce temps, il pense que la réflexion de son collègue sera quelque peu différente.

Comme il faut qu'il y en ait pour tout le monde, il indique qu'il ne pouvait pas laisser passer les ricanements de la droite, et notamment de Nicolas FLORIAN, sur le fait que soi-disant, les élus Communistes et Républicains feraient un grand écart entre les votes nationaux et les votes ici. Il fallait à son avis que la droite soit forte pour l'interpeller là-dessus, car

aujourd'hui, en effet, ils votent ce budget, justement sur les bases que Communauté d'Avenir vient de dénoncer, c'est-à-dire les tarifs publics et le personnel.

Ils votent le budget sur ces bases-là et il demande donc qui fait le grand écart, parce que s'il a bien compris, ils vont eux aussi, voter ce budget. Si ce n'est pas un grand écart, il appelle vite le SAMU et un chirurgien, parce qu'il pense qu'il va avoir du « boulot à faire ».

Il précise que s'il était député, cela serait clair qu'il n'aurait pas voté le budget national et qu'il serait très heureux comme c'est le cas, de voter le budget de la C.U.B, surtout quand on prend en compte, en effet, l'avancée sociale concernant les tarifs publics et d'autres avancées que Jean-Claude GALAN a su développer. Il prévient d'ailleurs que concernant l'amendement qu'il qualifie de « mauvais esprit », que Christophe DUPRAT fera sur l'augmentation du ticket, ils s'y refusent totalement. Mais avec ce gel des tarifs au sujet duquel il sait que M. le Président connaît leur positionnement, ils ne sont pas dans le grand soir ni même dans les petits matins, car il y a du « boulot pour arriver ». Il constate que décidément, avec la droite, c'est toujours l'éclipse solaire, notamment dans le domaine social. Il dit à son ami M. ANZIANI qui aura l'occasion de répondre très fermement là-dessus, qu'il est très heureux que la cogestion ne puisse pas effacer ce rapport de classe entre gauche et droite. Il en est très heureux et leur confie que lui se nourrit de cela.

M. ANZIANI voudrait commencer, lui aussi, par adresser ses félicitations d'abord à leur Vice-Président chargé du budget pour sa présentation, et bien entendu à Serge HAGET dont ils apprécient tous la compétence, mais en même temps la courtoisie. Il adresse ses félicitations également à l'ensemble des services.

Comme tout le monde l'a dit, c'est un budget qui est élaboré dans une période difficile et il croit qu'il a un grand mérite, qui est de ne pas ajouter la difficulté à la difficulté. Il rejoint tout à fait Max GUICHARD sur ce point comme sur d'autres, à savoir que ce budget a le grand mérite de maintenir l'investissement et donc d'avoir un effet contra cyclique, et de maintenir également la solidarité, ce qui est évidemment absolument nécessaire dans la période que l'on traverse. Ils ont parlé de dégradation financière, et chacun tente, ce qui est une bonne chose à son avis, d'inventer sa solution, et il voudrait saluer celle proposée par le M. le Président qui a proposé un PPI de transition. Il estime que c'est la sagesse, car cela permet d'améliorer leurs choix, cela permet aussi de se donner le temps de la réflexion et il voudrait féliciter le groupe Communauté d'Avenir d'avoir apporté son soutien à l'idée de M. le Président.

Dans ce contexte, il note qu'ils leur proposent un amendement relatif à la propreté dont ils partagent largement les termes et que d'ailleurs, sans aucune ironie, il trouve très intéressant. Il note que l'amendement commence par « la loi du 31 décembre 1966 », soit il y a 46 ans, et au bout de 46 ans ils posent la question de savoir si, oui ou non, ils donnent un plein transfert à la compétence voirie, donc également sur la propreté. Cet amendement rappelle qu'en effet depuis quarante ans, la Communauté urbaine partage cette compétence avec les communes, et il souligne qu'ils sont tous légitimistes et même des légalistes, et il faut donc se mettre en accord avec la loi, même si, pendant de nombreuses années, y compris pendant la présidence d'Alain JUPPE, ce point n'avait pas été correctement appliqué. Il considère que c'est une bonne chose de revenir à cette sagesse.

Pour autant, ils connaissent aussi les difficultés qui sont les leurs, et on ne peut pas, à un moment, parler de difficultés et après faire comme si elles n'existaient pas. Il proposera donc un sous amendement, qui n'est pas du tout un sous amendement de distraction, qui consiste à dire que l'on a aussi une obligation par l'effet de la loi de décembre 2010, qui consiste à mettre en place un schéma de mutualisation des services. Il leur propose donc qu'à l'occasion de ce schéma de mutualisation des services, ils puissent régler la question de cette compétence et la mettre aussi en articulation avec une autre qui est celle de la

collecte des déchets ménagers. Il pense que les deux vont ensemble, mais que ce n'est pas la peine d'attendre, et un groupe de travail pourrait se mettre en place dès cette année 2013, comme cela a été normalement souhaité tout à l'heure.

Il ajoutera également, puisqu'il a été interpellé sur le thème de la cogestion, qu'effectivement ils sont pour une cogestion qui ne soit pas une cogestion d'hypocrisie. Il estime aussi que la cogestion, ce n'est pas l'effacement de ses convictions, comme M. GUICHARD a pu le remarquer d'ailleurs, mais ils sont favorables à la cogestion parce que c'est l'intérêt de leurs communes et donc de leurs habitants. Il précise que ce qui les a interpellés, c'est de voir le tango (déclarant être prêt à retirer tout de suite l'expression si elle les choque) qu'ils ont constaté depuis la défaite de la droite aux élections législatives. Ils ont en effet eu ce sentiment d'un tango du type « *je t'aime moi non plus, un jour je vous soutiens, un autre jour, finalement non* ». C'était une sorte de valse-hésitation à laquelle il fallait mettre fin, et il les remercie, aujourd'hui, de dire qu'ils vont y mettre fin, car c'était tout à fait nécessaire pour la clarté de leurs débats.

Après, il faut progresser sur toute chose, et à son avis, il va falloir effectivement remettre les choses à plat. Il invite à ne pas partir de cette idée, parce qu'on comprendra bien qu'elle les choque, qui consisterait à négocier sur le thème : « *tout ce qui est à nous est à nous. Tout ce qui est à vous, on peut le négocier* ». Il considère qu'il faudrait quand même avoir un esprit plus ouvert, mais il est certain que c'est leur cas. On peut ensuite parler très nettement des choses, et pour leur part, ils sont pour tenir leurs engagements, et c'est la position que constamment M. le Président leur répète, à savoir qu'ils sont là pour être clairs vis à vis de la population et donc tenir leurs engagements. Ils les tiendront sur le Grand Stade, et il fait observer que c'est dit avec beaucoup de netteté.

Pour autant, il demande comment M. JUPPE veut éviter un débat qu'il suscite lui-même en disant qu'il y a des difficultés financières mais que l'on va quand même rajouter 13 M€ pour la propreté. Il lui demande aussi comment il veut étouffer ce débat qui consiste à dire : « *vaut-il mieux mettre 13 M€ pour la propreté ou 13 M€ pour le Grand Stade,* » parce que ce n'est pas exactement ce chiffre-là, mais à peu près. Il estime que le débat se pose en toute honnêteté, mais ils tiendront leurs engagements comme ils les tiendront d'ailleurs également sur le Centre culturel du Vin ou sur la Cité municipale. Il insiste sur le fait que c'est leur conviction, c'est leur ligne, que de respecter ce qu'ils ont dit.

Il terminera par cette invitation qui lui a été adressée par M. Alain JUPPE, de remettre en ordre les troupes socialistes. Il se permettra de lui dire, mais avec courtoisie, qu'il lui retourne cette invitation et lui demande également de remettre en ordre un peu ses troupes. Il l'invite à se souvenir que sur le tram-train, s'il n'a pas la mémoire si courte, le groupe Communauté d'Avenir s'est divisé comme sur la salle de spectacles, sur le choix de Kéolis, et tout à l'heure, il a entendu M. Thierry MILLET leur dire qu'il n'allait pas voter le budget. Il serait lui, il tremblerait parce que si on appliquait en effet, le principe que M. JUPPE a énoncé tout à l'heure, à son avis, M. Thierry MILLET a du souci à se faire.

Il conclut en disant qu'ils ont certainement beaucoup d'autres choses à faire que de s'invectiver et que la population attend d'eux d'autres types de débats. Ils doivent rassurer leurs concitoyens, et il pense que ce budget va dans ce sens, dans le sens constructif d'apporter des services à leurs concitoyens.

M. JUPPE déclare ne pas avoir l'intention de polémiquer, mais il voudrait simplement rendre hommage à l'habileté dialectique du sénateur ANZIANI. Il ne sait pas s'ils pratiquent la valse-hésitation ou le tango, mais de son côté c'est vraiment le rideau de fumée et la retraite stratégique.

Il lui fait observer que sur le PPI, ils ont « bouffé leur chapeau », car ils considéraient qu'il était tout à fait présentable et ils ne le présentent pas. Ils ne vont pas en parler incessamment, mais il pense qu'il faut que chacun assume ses responsabilités.

D'autre part, mettre en parallèle l'effort qui est fait sur le Grand Stade et la propreté ou les transports, cela n'a évidemment pas de sens à son avis. Comparer les 15 M€ sur le Grand Stade et ce qui est nécessaire pour la propreté l'amènerait aussi, peut-être, à poser le problème de la grande salle de spectacles où là c'est à hauteur de 45 M€ et pas 17 M€. Il souligne qu'ils ne vont pas s'engager dans ce marchandage-là, mais il regrette que M. ANZIANI le fasse, car il n'y a aucun rapport entre une dépense d'investissement non répétitive et une dépense de fonctionnement qui, elle, le sera année après année. Il pense en particulier au creusement du budget des transports.

Il n'entend pas continuer sur ce thème-là et relève que M. ANZIANI ne lui a pas répondu sur le comportement de certains membres de leur groupe. Il y a une différence fondamentale entre le fait de voter ou de ne pas voter ici, et il note d'ailleurs, qu'il y a beaucoup de membres de la majorité qui donnent l'exemple de votes négatifs, même s'ils ne sont pas dans le groupe de M. ANZIANI. Prendre une attitude qui consiste à charger dans des conditions très considérables le bilan financier d'une opération alors qu'on pourrait la libérer très rapidement est l'enjeu aujourd'hui, et là-dessus, il constate que M. ANZIANI ne lui a pas répondu parce qu'il n'est pas en mesure, évidemment, de faire prévaloir le bon sens et l'esprit de cogestion dans l'ensemble de son groupe.

M. le Président Vincent FELTESSE invite à passer à la discussion sur les trois amendements.

M. DUCHENE indique que leur amendement va être amendé, et donne lecture de celui que leur groupe dépose concernant le Budget Primitif, qui est le suivant :

« En vertu de la loi du 31 décembre 1966 portant création des Communautés Urbaines, la voirie est au menu des compétences obligatoires transférées à la Communauté urbaine de Bordeaux. La Communauté urbaine détient donc, de droit, la compétence propreté. Cette dernière comprend :

- *le balayage et le lavage des voiries,*
- *le désherbage,*
- *la collecte des encombrants,*
- *la collecte des déchets verts,*
- *l'enlèvement des déchets hors bacs,*
- *la collecte des corbeilles.*

Or, dans les faits, et ce depuis quarante ans, la Communauté urbaine partage cette compétence avec les communes. La Communauté urbaine n'a donc, de toute évidence, pas tiré toutes les conséquences du transfert de compétences décidé par la loi. Cette situation n'est pas satisfaisante, comme l'a relevé la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine dans sa lettre d'observations sur la gestion de la commune de Bordeaux.

Le coût actuel du service étant évalué entre 10 et 12 millions d'euros, le groupe Communauté d'Avenir propose l'inscription au budget primitif pour l'exercice 2013 : D'une étude et de la mise en œuvre d'un fonds de concours « Propreté » d'un montant de 12 millions d'euros d'ici la fin du premier trimestre 2013 ».

M. ANZIANI donne lecture de l'amendement n° 2 qui est le suivant :

« Vu l'amendement du groupe Communauté d'Avenir sur la délibération n.47

L'amendement précité demande la mise en place d'un fonds de concours « propreté d'un montant de 12M€ d'ici la fin du 1er semestre 2013. Il souligne que depuis 40 ans, la CUB n'exerce pas sa compétence « propreté ».

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 31 décembre 1966, de mettre en cohérence les prestations de la CUB tout en tenant compte du contexte financier, il est proposé le présent amendement.

La mise en œuvre de la compétence « propreté » s'effectuera dans le cadre du schéma de mutualisation des services prévu en 2015 par la loi du 16 décembre 2010, afin de permettre une meilleure articulation avec la compétence relative à la collecte des déchets ménagers. Il est proposé d'anticiper sur l'échéance de ce schéma en engageant un travail avec les communes dès les premiers mois de l'année 2013 ».

M. JUPPE donne pour explication de vote, que le sous amendement qui vient d'être présenté, écrit noir sur blanc que « *la mise en oeuvre de la compétence propreté s'effectuera dans le cadre d'un schéma de mutualisation et que le travail sera engagé dès les premiers mois de l'année 2013* » et leur donne donc satisfaction. Il voudrait simplement souligner que cette question concerne la totalité des communes de la Communauté urbaine et pas simplement une, car les 27 communes et bientôt les 28 le seront. Cette rédaction leur convient et ils retirent leur amendement au profit du sous amendement qu'ils voteront.

M. FLORIAN sait qu'ils auront l'occasion d'en parler dans cette réunion, mais il a bien lu dans le sous amendement qu'on parlait de la totalité de la collecte, ce qui veut dire que cela vaut aussi pour les ordures ménagères, avec donc une uniformisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond par la négative.

M. FREYGEFOND ne répondra pas à tout le monde, mais il tient à préciser qu'ils ont eu une discussion sur le PPI qui n'est pas un document officiel obligatoire, mais qui est très important pour eux en termes de pilotage de leurs investissements. La proposition qui a été faite est de continuer à travailler, notamment dans le cadre des projets qui vont arriver dans les prochaines semaines, et il croit que la proposition de **M. le Président** qui a été notamment actée lors d'un Bureau a été très claire, car elle consiste à réfléchir à la poursuite du SDODM, à la problématique des transports après la troisième phase sur cet établissement, à la problématique de la rocade, des « 55 000 hectares pour la nature » et du risque inondation.

Il indique qu'ils auront tous ces résultats dans les prochaines semaines, et il pense donc que c'est une bonne proposition que de prendre alors en compte ces compétences-là, de continuer à travailler avec le groupe des élus, et de réunir de nouveau les conférences budgétaires pour arriver à voter un PPI. Il voudrait rappeler à **Alain JUPPE** qu'il est déjà arrivé qu'un PPI ne soit pas voté, comme c'était le cas en 2002 ou 2003 où il avait été simplement acté, et il lui semble que c'était sous la présidence de celui-ci.

Enfin, il ne peut pas laisser dire à **Alain JUPPE** qu'ils envoient promener la Chambre régionale des Comptes, parce que ce n'est pas du tout dans cet esprit-là que travaille la Communauté urbaine et ses services, puisqu'ils répondent toujours avec précision, comme il le sait et l'a fait lui aussi, quand ils ont des remarques de la Chambre régionale des Comptes. Il est question simplement, et il se réjouit de ce sous amendement, qu'on avance effectivement sur cette grande problématique, et il pense qu'ils vont avancer dans les prochaines semaines avec la prise en compte de cet amendement.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite exprimer quelques mots de conclusion en espérant qu'il ne va pas rouvrir le débat.

Il n'entend pas rentrer dans une guerre de paternité avec Alain JUPPE sur qui a décidé de décaler ou pas le PPI, mais il se souvient d'un séminaire Finances, ici, où il a dit qu'ils allaient dans le mur et où en Bureau, il disait qu'il faudra faire un PPI de transition. Ensuite, peut importe si le PPI a été décalé, à son avis.

Puis il continue ce dialogue qu'il qualifierait d'« affectueux », avec Jean-Marc GAÜZERE sur des précisions historiques. Il rappelle que lors du dernier Conseil c'était sur l'auteur de la citation et c'était Alfred Sauvy, maintenant, c'est sur Adrien Marquet, et il lui fera un cadeau de Noël avec un livre de Philippe Burrin qu'il a offert à Michel SAINTE-MARIE il y a quelques mois, sur « La dérive fasciste », évoquant Doriot, Déat et Marquet. Il souligne qu'à partir de 1933, Marquet, au 30ème Congrès de la SFIO, est exclu du PS pour le début de dérive fasciste avec Déat, tandis que le début du stade de Lescure date de 1933. Il fait donc observer que quand Marquet commence Lescure, il n'est plus socialiste. Ce n'est pas pour cela que Lescure a été bien ou mal, mais il dit juste que ce n'était pas un maire socialiste qui a débuté Lescure.

Plus sérieusement, il rappelle quand même le cadrage général et renvoie toujours au discours qu'il a fait en 2007 et 2008 sur le fait qu'ils sont à la fois une intercommunalité, avec donc les contrats de co-développement évoqués par Françoise CARTRON, et qu'ils sont aussi représentants de l'émergence d'un phénomène métropolitain, et c'est bien pour cela qu'on met en place un certain nombre de stratégies et de nouvelles politiques.

Il invite toujours à se souvenir que cette notion de « métropolisation », sans faire référence au texte de loi, est quand même une réalité croissante et que sur le débat qu'ils ont toujours entre eux sur la question des compétences, ils lui opposent, au-delà des groupes politiques, la loi de 1966, et lui leur répond la réalité de 2012 et 2013, parce que, malgré tout, ils restent en France la Communauté urbaine ayant le plus faible nombre de compétences. Donc, la question qu'il se pose quand il est à la tête d'un budget d'1,2 milliard, c'est de savoir où l'argent qu'il dépense est le plus utile et le plus pertinent, et son raisonnement de savoir où il y a un effet de levier le plus important pour les habitantes et habitants de la métropole bordelaise.

Il indique que son approche stratégique repose toujours sur la même chose, le quotidien, les services publics, et un certain nombre de grands équipements. Il pense que cette approche va nécessairement aussi bouger dans les mois et années qui viennent. Il revient sur le débat sur la propreté et sur ce qui était dans la loi de 2010 sur la mutualisation, et fait remarquer qu'en période de raréfaction des crédits publics, on sait que c'est une tendance lourde, qu'il faut se demander collectivement, si on peut faire l'économie de voir comment on peut davantage mutualiser certains équipements ou services pour dégager des marges de manoeuvre financières afin d'alléger le poids, ou pour proposer de nouveaux services aux populations. Il estime que c'est un sujet qu'ils vont devoir traiter dans les mois et années qui viennent, les autres agglomérations en France étant assez volontaires sur cette question-là. Et sur le sujet propreté, il est d'accord, et ils ne vont pas ne pas répondre à la Chambre régionale des Comptes, même s'il se permet de dire que les remarques de cette Chambre qui effectue un contrôle tous les trois-quatre ans correspondent quand même à une position constante de sa part. Il insiste sur le fait qu'ils vont rentrer dans ce débat, tout comme ils vont rentrer dans tous les débats posés par la Chambre régionale des Comptes.

Il rappelle toujours sur ce cas stratégique, cette notion d'« Eden » (emplois, habitat, déplacement, nature) et notamment la question de la croissance de la population. Il souligne qu'ils ont eu hier un Bureau intéressant sur les projections Insee, sur les possibilités mais aussi les difficultés quant au type de logement qu'il faudrait qu'on propose aux jeunes

ménages, parce que la réalité, aujourd'hui, c'est que globalement, malgré tout, ceux-ci quittent l'agglomération. Il tient à dire amicalement à Michel LABARDIN, qu'il pense qu'il faut qu'on mesure bien les propos que l'on tient, car ils ont un objectif communautaire qu'ils partagent, ici, et qu'il ne faut donc pas qu'on ait le sentiment à un moment d'avoir des discours différents, surtout que c'est important. Il ne partage pas en revanche son optimisme sur le SCOT et croit qu'on a encore une marge de progression et qu'on ne parle pas encore de la même chose à l'intérieur de la C.U.B et en dehors du territoire communautaire. Comme toujours dans une négociation, on sait que c'est à la fin que les choses se tendent. Il fait le constat qu'on est à la fin et donc que les choses se tendent, mais après on trouvera une solution.

Sur les grands équipements, il dira trois mots qui correspondent à trois grands équipements qui vont être évoqués aujourd'hui.

Sur la question de la grande salle de spectacles, il entend bien l'interrogation de certains se demandant si c'est en période de crise qu'il faut faire une grande salle de spectacles. Cependant, il fait observer qu'en même temps, ils sont la seule grande agglomération en France à ne pas avoir de grande salle de spectacle, et il ne parle même pas de Nantes, Lille, Lyon, mais de Pau, Clermont-Ferrand, etc. Il pense qu'il y a un besoin, et ils ont essayé de le faire avec un privé qui investirait, mais le montage Aréna n'a pas fonctionné. Ils proposent un système de soulte d'à peu près 40 M€, et il estime que c'est quand même quelque chose qui est attendu aujourd'hui par les populations.

Sur le Centre culturel du Vin, il considère que cela participe des projets qui font partie du dynamisme métropolitain, soulignant que le tourisme est aussi une ressource économique qu'il ne faut pas négliger, et c'est pour cela qu'au-delà des débats serrés qu'ils ont eus il y a un mois, la délibération est réinscrite.

Il répond par anticipation à l'amendement que proposera Christophe DUPRAT, ou à Patrick BOBET qui les a interpellés là-dessus, que l'on sait qu'il y a une certaine porosité entre le budget principal et le budget annexe, comme cela a même été évoqué. Il avoue que cela le trouble que dans la même plénière, ils arrivent à trouver plus de 3 M€ pour que le geste architectural du Centre culturel du Vin soit là, ce qu'il juge une bonne chose, et qu'on dise aux populations qu'en période de crise, on ne peut pas faire un effort de 500 000 €. Il considère que si on avance sur les grands projets, il faut aussi que l'on montre aux gens qu'on est proche de leur quotidien et on sait que celui-ci est difficile aujourd'hui.

Sur la question plus épineuse du Grand Stade, il estime qu'ils sont là sur un sujet un peu différent, car ce n'est pas un équipement qui leur manque, puisqu'il y a un équipement, Lescure-Chaban Delmas, et il avait même demandé en son temps de faire une étude pour voir si on pouvait le faire évoluer. Il précise que c'est un engagement qu'ils ont pris par rapport à la dynamique, par rapport à l'avancée, et il continue à respecter cet engagement. Il sait qu'après, on peut le critiquer là-dessus par rapport au sujet, mais il respecte cet engagement. Il entend les arguments qui disent que ce n'est pas la priorité, mais par rapport à leur budget et à leur capacité d'investissement qui est importante, le PPI qu'ils discuteront au mois de mars ou avril, plutôt en mars, 15 M€ sur plus de 2,2 milliards, cela ne lui paraît pas indigne comme investissement pour la Communauté Urbaine de Bordeaux.

C'est là sa position et il n'en bouge pas. Après, on pourra reparler sur le fait de savoir si c'était à la C.U.B de porter ou à la Ville, mais il ne bouge pas là-dessus.

Il rappelle qu'ils ont une position sur les travaux annexes et qu'il y a eu des travaux parce qu'on a essayé de mutualiser les choses. Il ajoute que le fait qu'il y ait deux voies de tramway, c'est aussi parce qu'il y a le troisième dépôt de la Jallère et ils ne sont pas non plus sur des coûts qui sont spécifiques au Grand Stade, ce qui avait été aussi le cas quand il y avait eu le débat de la localisation à cet endroit. Il insiste sur le fait que de toute façon, il y a des choses qui se font.

M. JUPPE ne souhaite pas rouvrir le débat sur le Grand Stade, mais les arguments qu'il entend dans la bouche de **Pierre HURMIC** ne tiennent pas la route trente secondes à son avis. Il estime qu'il ne connaît pas le dossier mais il ne va pas rouvrir le débat ici. Il souligne que le stade Chaban Delmas est obsolète et la question n'est pas celle de sa taille, c'est celle de son adaptation aux conditions modernes d'un grand stade. Il n'entend pas également rappeler que ce sera le seul équipement de cette nature de Dunkerque jusqu'à Bayonne, etc...car cela importe peu.

Il enregistre ce que vient de dire **M. le Président** et à la lumière de cela, il indique qu'ils voteront le budget.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
avec le sous amendement n°2 proposé
M. Hurmic et Mme Noël s'abstiennent, M. Millet vote contre

M. TURON

2012/12/ 95 Avenant n° 9 au traité de concession du service public de l'eau potable de la Cub - Adoption d'une nouvelle grille tarifaire - Décision - Autorisation

M. TURON signale avant de commencer son intervention proprement dite, qu'il y a eu une erreur matérielle sur la page 8 où sur la partie fixe, il est indiqué « semestriel », alors qu'il faut lire « annuel », parce que cela change tout dans les raisonnements que l'on peut tenir.

Il indique donc que cet avenant n°9 au contrat de concession porte sur les résultats des négociations sur la révision dite quinquennale qui est particulièrement importante et novatrice, et que les avancées obtenues sont significatives, car elles répondent, d'une part, aux objectifs fixés dans la délibération du 8 juillet 2011, aux principales propositions du livre blanc, mais aussi aux préconisations du nouveau SAGE en cours d'approbation. Il précise que cet avenant s'inscrit dans un contexte très différent de celui de décembre 2006, l'avenant n°7, avec la perspective d'un passage en régie en 2019 et la baisse continue des consommations intervenues depuis cette date. Il rappelle que la consommation est un élément important de l'économie du contrat.

Il insiste sur le fait que ce fut une négociation longue, de plus d'un an, et composée avec deux périodes, entre lesquelles il a été laissé place aux discussions sur la DSP assainissement. Il ajoute que ce fut une négociation complexe avec un véritable travail de décorticage technique, financier, juridique, portant à la fois sur l'investissement et le fonctionnement, et cela a représenté un travail absolument considérable de la direction de l'Eau, de l'IGA, la formation d'équipes mixtes ayant été particulièrement pertinente, et ils doivent les remercier pour tout ce travail effectué mais aussi pour celui qui reste à faire. Il tient aussi à souligner le travail de l'AMO, ce qui leur a permis, par ce travail conjoint, de mener le délégataire à améliorer d'une manière sensible les propositions initiales. Et au terme de discussions parfois viriles mais toujours correctes, la fermeté argumentée et le

respect des interlocuteurs constitue une des conditions des avancées. Il voudrait aussi souligner la participation active et constructive des élus, que ce soit au comité de suivi, au comité de projet, à la commission DSP, à la commission eau assainissement, et au sein de la CCSPL.

Il indique que les principales avancées sont regroupées en trois volets, un peu comme dans la délibération, le premier, particulièrement important, étant consacré au renforcement de la position de la Communauté Urbaine qui s'inscrit dans la perspective de la fin de contrat et du passage en régie, la Communauté Urbaine s'appropriant progressivement l'outil qu'il leur faut avoir pour pouvoir gérer un tel service. Il précise que ce sera en introduisant le principe d'une maîtrise d'ouvrage communautaire sur certains investissements structurants, dont le premier projet de ressources de substitution pour engager véritablement l'accès à une ressource durable. Il indique en deuxième point, que c'est en encadrant et planifiant la transition vers le futur mode d'exploitation du service, puisque la CUB encadre et s'inscrit dans cette fin de concession, en particulier sur les conditions de sortie. C'est aussi avec l'affirmation du rôle d'autorité organisatrice dans le cadre d'une gouvernance rénovée, le renforcement des conditions de contrôle, facilité par l'obtention d'une comptabilité dédiée, l'ouverture de la gouvernance du service à la société civile, le comité de pilotage qui sera un élément de la modification de la CCSPL thématique, la création d'un comité scientifique et de leur instance qui sera à créer en liaison avec le C2D.

Il souligne que les trois dispositions illustrent bien cette prise en main. Il évoque la participation de la concession au LYRE, centre de recherche Lyonnaise des Eaux, et là, un travail avec l'université, et il cite la solidarité internationale qui passe de 100 000 à 200 000 € par an et qui sera gérée par la CUB. Il invite à ne pas oublier qu'ils sont signataires de la charte d'Istanbul. Il évoque la marque « l'Eau de la CUB » qui va se déployer dès le début de l'année, aussi bien sur les véhicules, sur la facture, et c'est à son avis bien plus qu'un symbole.

Il sera plus bref sur le deuxième volet, même s'il est extrêmement important, qui est celui du renforcement des engagements du concessionnaire au niveau des investissements qui ont été discutés pied à pied, qui sont encore importants, et qui se dérouleront surtout dans les trois ans qui viennent. Il souligne des discussions sur le bordereau de prix et les engagements relatifs à la qualité, à la performance du service, en particulier avec 38 engagements assortis de pénalités lourdes alors qu'il y en avait 25 précédemment, et 6 de bonus au lieu de 8, portant sur la ressource, l'environnement, la qualité du service à l'utilisateur.

Il indique que le troisième volet, c'est l'évolution de la tarification qui vise à concilier la solidarité, le droit à l'eau et la maîtrise des consommations, en particulier des gros consommateurs, avec comme nouveauté l'élaboration d'un tarif progressif en 3 tranches, de 0 à 170 m³, de 170 à 5 400, et au dessus de 5 400 m³. Il mentionne la baisse du tarif pour les petits usagers, en particulier ceux qui sont techniquement du diamètre 15, où il y a à la fois la diminution de la part fixe de 18% concernant 94% des abonnés, et le tarif réduit actuellement appliqué aux 50 premiers m³, qui est étendu à 170 m³, ce qui fait pour ces usagers, et pour une facture de 120 m³, un abaissement de la facture pour l'eau autour de 20% qui viennent s'ajouter aux 30€ obtenus dans le cadre de la DSP assainissement, ce qui fait que sur une facture de 120 m³, au total, c'est 50 €, c'est-à-dire 10% de la facture qui seront abaissés au 1er janvier.

Quant aux deux autres tranches, il y a une majoration sur le compteur et une légère augmentation des tarifs de 2% pour la seconde tranche et de 4% pour la troisième tranche, mais il signale qu'il y a plusieurs dispositions qui visent à compenser cela. Il indique que c'est d'abord le déploiement de la télérelève pour ces deux tranches, que c'est aussi une politique particulièrement volontariste de mise en place d'appareils hydro-économiques pour l'ensemble du parc social, en particulier pour les bâtiments avec des compteurs collectifs et non individualisés, et un travail important va s'engager dès le début de l'année avec les bailleurs, et la Communauté Urbaine appliquera l'éco-conditionnalité de l'aide aux bailleurs pour mettre en place rapidement cette politique.

Il fait également observer qu'il n'y aura pas de révision des prix au 1^{er} janvier et cela constitue donc une « non augmentation » des 2% environ qui seraient intervenus. Il souligne aussi l'indice de révision dont on parle chaque année qui fait que la plupart du temps, il y a une révision des prix qui est supérieure à l'inflation, et il précise qu'on s'est efforcé d'obtenir des éléments de calcul qui devraient être proches de l'inflation, ce qui fait qu'il y a donc une amélioration là aussi. Il cite aussi l'accompagnement pour les usagers à faibles revenus, avec la création d'un chèque eau qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2014, soit 400 000 € qui s'ajouteront à ce qui est donné actuellement par le FSL, et il y a tout un travail qui va se faire en concertation avec les CCAS pour l'attribution de ces chèques eau. Il fait donc remarquer une portée sociale extrêmement importante par le volume.

Concernant l'économie du contrat, il indique que le concessionnaire, et cela a fait l'objet de lourds débats, assume la totalité du risque volume à venir, ce qui, par rapport aux tendances passées et actuelles, est un débours autour de 33 M€ sur cette période, et par là même, on obtient un abaissement du taux de rentabilité, dont bien sûr on peut toujours estimer qu'il est trop élevé, mais il pense quand même que l'on est arrivé à quelque chose qui constitue véritablement une avancée et qu'on peut considérer que pour la collectivité et les usagers, c'est un avenant positif.

Pour terminer, il voudrait souligner que lors de la CCSPL de la semaine dernière, l'avenant a été approuvé par l'ensemble des élus et la majeure partie des associations, soit 7 sur 9, ainsi que les règlements de service. Il précise qu'hier soir, ils ont reçu l'avis du DRFIP, c'est-à-dire de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine qui devait être consultée pour le fait que le contrat en cours aurait en 2015 plus de 20 ans, et ils ont déjà évoqué à plusieurs reprises l'arrêt Olivet en liaison avec la loi Sapin. Il donne lecture de la phrase la plus importante qui est la suivante : *« Il ressort de l'étude du document présenté que le contrat de concession initial et ses 8 avenants qui déterminent à ce jour l'économie générale de la délégation mettent à la charge du délégataire des prestations, tant en termes d'investissements que d'engagements sur la qualité de service, dont la durée normale d'amortissement justifie une durée d'exécution de 30 ans. Donc le contrat avec l'avenant peut se poursuivre »*.

Il conclut en soulignant qu'après la DSP assainissement novatrice, en particulier la création de la société dédiée, avec aussi cet avenant novateur, la CUB poursuit résolument, par étapes, en responsabilité, sa marche vers un service d'eau et d'assainissement toujours plus performant et au plus juste prix. Il souligne que le 21 décembre 2012 ne verra pas la fin du monde, mais au contraire, la naissance officielle de l'Eau de la CUB, ce que les Mayas n'avaient pas prévu.

M. GUICHARD précise qu'il n'a pas peur des mots et que cet avenant n° 9 au traité de concession du service public de l'eau potable est un acte historique, notamment en regard

du contrat décidé en 1992, baptisé alors par les élus communistes « contrat du siècle » au seul bénéfice du délégataire.

En effet, il estime qu'ils ont assisté-là à deux décennies de spoliation des usagers, y compris de la C.U.B., certes parfois à un degré moindre avec les derniers avenants obtenus, mais ces avenants ne permettant pas de modifier fondamentalement la structure de la facture, ils restaient donc dans une démarche capitalistique toujours au profit du délégataire.

Aujourd'hui, c'est cette démarche qui est profondément remise en cause, amenant ainsi une réduction de plus de 10 % de cette facture pour l'ensemble des usagers individuels, donc des ménages. Il fait d'ailleurs observer que 10 %, c'est exactement ce que le délégataire s'était mis dans les poches dès les mois suivant la signature du contrat de 1992. Les élus Communistes et Républicains apprécient donc ce résultat, qui plus est en temps de crise sociale plus insupportable pour leurs concitoyens, résultat dû à une négociation particulièrement importante, menée par leurs services et les élus. Il considère que cette négociation a pu être d'autant plus efficace qu'elle s'est appuyée sur les multiples exigences et actions menées par des usagers, associations, élus, syndicats. Il relève que ce travail considérable aura été mené jusqu'au bout pour permettre à la totalité des ménages de bénéficier de cette baisse de la facture, notamment les usagers les plus fragiles, par une éco-conditionnalité qui sera imposée aux bailleurs sociaux pour accélérer le déploiement de dispositifs hydro-économiques dans leurs parcs de logements sociaux.

Ainsi, si l'on ajoute l'avancée obtenue dans le cadre de la DSP assainissement, il constate qu'on peut arriver à une baisse très significative de la facture annuelle des ménages. Mais il souligne que cet avenant va plus loin, car il marque de façon irréversible leur engagement de mise en régie de l'exploitation et gestion de l'ensemble de leur politique « eau et assainissement » vers 2018, en introduisant le principe d'une maîtrise d'ouvrage communautaire sur certains investissements structurants, en encadrant et planifiant la tradition vers le futur mode d'exploitation du service, et par leur rôle de l'autorité organisatrice de la C.U.B dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, affirmée, notamment au travers d'un contrôle structuré des usagers et associations d'élus. Enfin, par l'évolution de la tarification du service, cherchant à concilier la solidarité et le droit à l'eau tout en incitant les usagers les plus importants à la préservation de la ressource par une maîtrise des consommations. Il indique que c'est déjà un fait pour les usagers individuels, les ménages, mais il leur faut poursuivre.

Il ajoute que pour matérialiser cette démarche visible et encore une fois irréversible, vers la régie, l'avenant impose l'usage d'une nouvelle marque publique et commune au service de l'eau et de l'assainissement, l'Eau de la C.U.B, aussi, sans aucune hésitation, le groupe des élus Communistes et Républicains de la C.U.B fait sien cet avenant et fait sienne cette politique de l'eau, nouvelle et ambitieuse.

M. CHAUSSET constate que l'eau a fait couler beaucoup d'encre jusqu'ici, aussi il ne reviendra pas sur le passé puisque tout a été dit. Il pense qu'il est aujourd'hui important de se projeter vers l'avenir sur ce dossier où un certain nombre de jalons sont posés et un certain nombre de décisions sont prises. On peut penser que cela va trop vite ou que pour d'autres cela ne va pas assez vite, ils verront bien en 2019 comment les choses se présenteront, mais pour les Verts, cet avenant n°9 est une suite logique qui marque la reprise en main de la politique de l'eau par la Communauté urbaine et du contrôle de la concession de la Lyonnaise des Eaux.

C'est aussi un peu le sens de l'histoire, à son avis, c'est un peu ce qui se passe dans différentes collectivités, et il semble important aujourd'hui de tracer le chemin vers un passage en régie avec le renforcement du contrôle financier par la C.U.B, la mise en oeuvre

d'une comptabilité propre au service de l'Eau ou une maîtrise d'ouvrage de la C.U.B sur des investissements du service de l'Eau. Il estime donc qu'ils vont dans le bon sens et surtout cette renégociation marque bien sûr la baisse de la facture de 10 % pour les abonnés, ce qui est quand même un geste fort, parce qu'on sait aujourd'hui que ce n'est pas parce que l'eau est moins chère que l'on va consommer plus, et que même on en était un peu à l'inverse, à savoir moins on consomme et plus on paie. Il rappelle qu'ils ont un prix de l'eau qui est un des plus élevés des grandes métropoles, et que cette renégociation est en fait un juste retour pour les usagers.

Pour conclure, il indique qu'une autre question est de savoir si c'est à l'eau potable de tout payer, notamment sur les problèmes de pollution qu'il leur reste à traiter et qui seront un des enjeux des années à venir. Il en veut pour preuve le problème de perchlorate, mais d'autres problèmes aussi de pollutions qu'ils auront à gérer, que ce soit dans les jalles, que ce soit dans les nappes souterraines, et c'est vraiment une problématique qu'ils devront prendre à bras le corps. Surtout qu'il y a des projets, comme on le sait aujourd'hui, avec la société Héraclès pour ne pas la citer, qui a non seulement des difficultés à gérer déjà la pollution du perchlorate, mais a un projet de traitement de 400 tonnes de perchlorate par an sur le site dans le cadre du démantèlement des missiles M 51. Il estime que se posera là, bien sûr, un problème d'acceptabilité pour le milieu, de savoir si on est en capacité de rejeter une partie de ces 400 tonnes de perchlorate qui seront traitées, dans la mesure où une partie même toute petite (0,1 % de 400 tonnes de perchlorate), c'est énorme, et si on pourra encore accepter ces rejets dans la jalle.

Le dossier de l'eau est un dossier sur lequel ils auront à revenir sur différents aspects, celui des économies de contrats et ceux de pollutions, et c'est donc avec satisfaction que les élus Europe Écologie les Verts votent des deux mains cet avenant.

M. ANZIANI constate que tout a été dit, que les Mayas ont été cités, qu'un acte historique a été évoqué, et il est donc difficile de faire dans la surenchère, mais pourtant ce dossier mérite effectivement beaucoup de satisfecit. Il voudrait d'ailleurs adresser ses félicitations au nom de tous, à Jean-Pierre TURON qui a pendant deux ans, mené une négociation difficile et qui a abouti à un résultat qu'ils saluent tous comme excellent, d'abord parce qu'il va permettre, dans un monde où tout augmente, de pouvoir dire que tout augmente sauf la facture d'eau à la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce qui est quand même un fait marquant. Il souligne que ce sera réellement le cas, puisque les consommateurs qui ont un compteur individuel, qui avaient été les grands oubliés, vont bénéficier d'une réduction de 10 %, comme cela a été dit à l'instant, mais les gros consommateurs vont bénéficier également de conseils et donc aussi d'une meilleure maîtrise de leur dépense en eau. Enfin il note que les familles les plus défavorisées vont pouvoir aussi utiliser un chèque qui leur permettra de faire face, en tout cas en partie, à leurs difficultés. Il n'oubliera pas non plus que dans cet avenant, il y a également un volet environnemental qui est fort et qui permettra aussi de moins consommer d'eau, et évidemment de progresser aussi sur ce point auquel ils sont tous sensibles.

M. JUPPE se réjouit à son tour de cet avenant qui marque une nouvelle étape significative à la suite de ce qui avait été précédemment négocié pour remettre un peu en ordre ce contrat de 1992. Il voudrait féliciter Jean-Pierre TURON, les élus qui ont travaillé avec lui et l'ensemble de leurs services qui ont permis d'atteindre ce bon résultat. Il n'en tire pas tout à fait la même conclusion que Max GUICHARD, car pour eux, le passage en régie mérite encore réflexion, sur deux points notamment, à savoir quel sera le coût d'une résiliation anticipée du contrat pour la Communauté urbaine et quel est le bilan exact que l'on peut tirer du passage en régie dans une collectivité comme Paris, à la fois en termes de prix mais

aussi de capacité d'investissement et de maintien de la qualité du service. Il pense que dans les deux ou trois ans qui viennent, il serait utile d'avoir une appréciation très précise de la situation parisienne. Cela dit, il annonce que son groupe votera cette délibération.

M. TURON constate qu'il y aura un vote unanime, ce qui est toujours dans l'esprit lorsque véritablement, on veut avancer. Sur la thématique de l'eau, cela lui paraît particulièrement important.

Il souligne que ce n'est pas parce qu'il y a un avenant que le travail est terminé, considérant que c'est une étape, mais on sait qu'il y a après beaucoup de détails, de situations qui n'ont pas été réglées, et sur la question du coût, des comparaisons, il a demandé aux services qu'on n'attende pas deux ans pour s'en occuper, mais que dans les prochains mois, on ait une communication et que sur le plan financier en particulier, ils aient des précisions. Il souhaite qu'on leur explique un peu les mécanismes pour qu'ils soient en mesure de bien comprendre, et à partir du moment où on comprend bien, on voit bien que les sommes ne sont pas forcément celles qui sont avancées dans un premier temps. Il estime qu'il faut avoir les lectures de professionnels pour pouvoir en tirer tous les enseignements, et il a donc demandé à ce que cela soit fait assez rapidement pour qu'ils ne soient pas amenés à déclarer les uns ou les autres, des chiffres qui ne correspondront pas à des réalités.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie et félicite Jean-Pierre TURON qui a présidé cette renégociation en association étroite avec les services, à savoir l'Inspection générale, la Direction de l'Eau, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les fameuses AMO si importantes à la Communauté urbaine, mais aussi tous les élus et associations. Il trouve que le résultat est non seulement bon, mais en plus partagé. Il a le sentiment qu'il y a une appropriation de ce dossier par l'ensemble des élus, et ils s'enrichissent mutuellement sur la réflexion. Ils en ont reparlé en Bureau hier, et il trouve que c'est particulièrement satisfaisant. La formule qui lui vient un peu à l'esprit, c'est effectivement « *que de chemin parcouru ces dernières années sur la question de l'eau et de l'assainissement entre les premières renégociations sur l'eau et ensuite sur l'assainissement et les négociations suivantes qu'ils savent très difficiles par rapport aux précédentes* », et ils arrivent finalement à chaque fois à un résultat jamais totalement satisfaisant, car cela n'existe pas, mais extrêmement bénéfique pour l'institution et pour la population.

Il considère que c'est vraiment une fierté de présenter cette délibération qui aura des impacts concrets sur la Communauté urbaine, mais surtout sur les habitantes et habitants, sur ce qu'ils verront sur la facture à compter du mois de janvier. Les choses, bien sûr, ne sont pas finies et il leur rappelle que dans la remise à plat de la politique de l'eau et de l'assainissement, ils ont quatre chantiers ouverts, notamment sur la question des ressources, et que l'objectif qu'il a fixé qui est partagé par la majorité de l'assemblée, est le retour en régie. C'est quelque chose qui se prépare, souligne-t-il, parce que l'exigence qu'ils ont aujourd'hui sur le délégataire, ils l'auront nécessairement demain sur une régie, et ils doivent avoir la même performance technique que l'actuelle, mais aussi la même performance du service, ce qui est quelque chose de plus partagé sur un bien précieux qui est l'eau.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND**2012/12/ 46 Fixation des Tarifs des Services Publics pour 2013 - Adoption - Décision**

M. FREYGEFOND présente le dossier en précisant concernant le réseau Tbc et les navettes fluviales, qu'il est proposé la création d'un service public des navettes au cours du premier semestre 2013, et donc un alignement des tarifs à ceux du tram et du bus, c'est-à-dire 1,40 €.

M. DUPRAT indique qu'ils ont déposé l'amendement suivant :

« Bien conscient du caractère exceptionnel de la crise économique et sociale qui touche chacun de nos concitoyens, le groupe Communauté d'Avenir est favorable à l'envoi d'un signal fort envers les usagers du service des transports. Ce signal passe inévitablement par une action réaliste sur la grille tarifaire.

Les tarifs du service transports doivent, cependant, tenir compte d'une réalité budgétaire qui a ses contraintes. En effet, le déficit du budget annexe transports va augmenter de +4,82% (111,97 millions d'euros contre 106,82 millions d'euros en 2012). Aussi, les services communautaires prévoyaient 3 scénarii d'augmentation des tarifs allant de +2% à +2,7%.

Ces propositions allaient d'ailleurs dans le sens du séminaire Finances de septembre 2012. Une simulation montrait, en effet, que, pour réaliser la 3^{ème} phase de TCSP, tout en contenant la capacité de désendettement du budget annexe transports autour de 10 ans en 2017, une hausse des tarifs de 2,2% était nécessaire.

En l'absence d'augmentation des tarifs cette année, l'endettement du budget annexe transports va très fortement augmenter, passant de 198 millions d'euros en 2012 à 476 millions d'euros en 2015 et à 721 millions d'euros en 2017 (simulations séminaire Finances avec une augmentation des tarifs de 1,5%).

Un gel des tarifs du service des transports en 2013 n'est donc pas raisonnable à moyen et long terme. Dans quelques années, en effet, une augmentation inévitable des tarifs devra être à la mesure de la dérive du budget annexe transports et tenir compte du faible taux de couverture. Au final, les usagers devront certainement payer une « note plus salée », pour compenser l'absence d'une augmentation mesurée et modérée des tarifs.

Le groupe Communauté d'Avenir propose donc l'amendement suivant :

- *Un ajustement tarifaire de 10 centimes d'euros pour le tickarte (il passerait de 1,40 € à 1,50 €) permettant de dégager 500 000 € de recettes.*
- *La mise en place d'un nouveau tarif pour le tickarte aller-retour à 2,80 €.*
- *Les navettes fluviales, étant une extension du réseau TBC, doivent bénéficier de la même tarification que le bus et le tramway, soit 1,50 € au lieu des 2 € proposés. »*

Il ne reprend pas ce qui est sur la navette puisque entre ce qui est présenté en commission et la version définitive du Conseil, il a été tenu compte que la navette fluviale serait au même tarif que le reste.

Il formule cette proposition, sachant que le 1,40 € d'aujourd'hui les place parmi les réseaux les moins chers des agglomérations comparables, et que si on faisait passer à 1,50 €, cela ne toucherait pas les salariés puisqu'il s'agit de tarifs spécifiques, cela ne toucherait pas les jeunes et les étudiants puisqu'il y a des tarifs spécifiques qui ne bougent pas, et cela leur permettrait de se mettre simplement dans la moyenne des agglomérations comparables.

M. JUPPE ne reviendra pas sur les arguments que vient de développer **Christophe DUPRAT**, mais il voudrait simplement insister sur le fait que leur proposition aboutit à ne pas toucher aux tarifs de ceux qui viennent travailler en empruntant le réseau Tbc, puisqu'en créant une carte aller-retour à 2,80 €, ils sont à 1,40 € l'aller simple et il n'y a donc aucune augmentation. Il souligne qu'ils ne touchent pas non plus aux tarifs d'abonnement,

et de ce point de vue-là, la nécessité de prendre en compte la situation des plus fragiles est entièrement intégrée.

Il précise que quand ils ont rédigé cet amendement, ils n'avaient pas connaissance de l'alignement des tarifs de la navette fluviale au tarif général, et donc cette partie de l'amendement est devenue inutile, puisque finalement la décision a été prise de passer, là aussi, au tarif général. Le seul point qui subsiste porte sur les déplacements occasionnels, un ticket aller simple, avec le passage de 1,40 à 1,50 € pour les raisons qui ont été indiquées pour marquer un signal, même si la somme en cause, globalement, n'est pas considérable. Il voudrait rappeler aussi qu'en 2014, ils seront vraisemblablement dans l'impossibilité de toucher aux tarifs puisque l'augmentation de la TVA prendra effet et aboutira à une augmentation du prix pour l'utilisateur de l'ordre de 2 %, sans que la Communauté urbaine en récupère un seul centime sur son propre budget Tbc.

Il insiste sur le fait que c'est là la logique de cette proposition qui est soumise à l'assemblée.

M. GUICHARD entamera son intervention par une petite parenthèse, car s'il a bien écouté ce que disait Christophe DUPRAT, il a bien entendu que les années futures, s'ils revenaient au pouvoir, cela serait très dur pour les tarifs publics. Il pense qu'au moins les gens seront prévenus.

Il rappelle que lors du Bureau du 6 décembre, il est intervenu au nom de son groupe pour demander le gel des tarifs, notamment des transports, mais aussi des services funéraires. Il pense qu'on l'oublie un peu, mais ce n'est pas une petite question sociale et morale. Il a été entendu et cette proposition a été retenue dans le rapport qui leur est présenté ce matin. Il précise par ailleurs souhaiter que les navettes fluviales bénéficient des mêmes tarifs et des mêmes conditions d'accès que l'ensemble du réseau Tbc. Il estime que dans cette période de crise, c'est un bon signe qu'ils envoient à la population, c'est un signe d'attention et de justice pour ceux qui souffrent, mais c'est aussi, à leur sens, un élément d'efficacité économique et social.

Les élus Communistes et Républicains émettent quand même le regret que l'ensemble des tarifs ne bénéficie pas de la même mesure. Lors du rapport qui leur avait été présenté en Bureau, comme Ludovic FREYGEFOND s'en souvient, il avait été fait référence au dernier rapport du libéral Institut Montaigne qu'il a un peu plus travaillé, et celui-ci fait la démonstration que leur modèle de transports publics serait obsolète et qu'il faudrait, à terme, faire payer plus les usagers. Il pense que Christophe DUPRAT fait partie de cet institut. Il ajoute que ceci leur est asséné comme une évidence, une évolution naturelle de notre société, un passage obligé, mais il tient à s'inscrire en faux avec cette vision, car dans les faits, ils sont au cœur d'une bataille idéologique, de visions de la gestion des services publics qui s'affrontent. Autant le dire, ils ne sont pas de ceux qui pensent que cela doit être aux usagers de payer. En effet, pour eux, les services publics ne sont pas de simples services d'intérêt général, mais ce sont des outils pour faire vivre la solidarité, permettre l'égalité entre citoyens, aider au développement harmonieux du territoire, dégagés de toute logique de rentabilité, car se donnant comme boussole la réponse aux besoins des populations. Autant de principes qui ne sont pas au cœur de la réflexion de l'institut Montaigne souligne-t-il. Il reconnaît qu'évidemment, tout cela a un coût, mais avoir de bons services publics, c'est aussi avoir des personnels qualifiés, bien rémunérés, qui le font vivre avec de bons outils de travail.

La question se pose de savoir qui doit payer. Pour leur part, il y a longtemps qu'ils ont répondu à cette question et restent convaincus que l'impôt, outil de solidarité, d'égalité entre les citoyens, doit être l'élément central de ce financement. Pour être plus précis dans le cadre de cet établissement, l'impôt économique devrait être cet élément central à leur avis, et il est évident que la disparition de la taxe professionnelle les met dans une fâcheuse

posture. Il demande si c'est une raison pour se retourner vers les ménages, et pour leur part, ils ne le pensent pas, au contraire, ils continueront à mener le combat pour la mise en place d'une nouvelle taxe professionnelle.

Enfin, il pense que chacun connaît leur proposition et leur position sur la question de la gratuité des transports qui est pour eux un atout indéniable pour le développement des transports publics, permettant de répondre à des enjeux sociaux et environnementaux et donc économiques. Ils connaissent les réticences existant dans cette assemblée, mais entre le tout ou rien, il leur semble que des compromis utiles à leurs populations peuvent être trouvés. Ils rappellent à M. le Président qu'ils ont déposé un projet de tarification sociale des transports, ce qui constitue une première réflexion et donc par là même perfectible, mais il leur semble nécessaire que cet établissement, au travers du COPIL qui existe, s'empare mieux de cette réflexion pour répondre davantage aux besoins de leurs concitoyens.

Il résume qu'il s'agissait des éléments qu'ils voulaient apporter au débat, en se félicitant une nouvelle fois de cette décision, comme celle qu'ils ont prise sur l'eau, ou celle passée sur l'assainissement.

Mme TERRAZA confirme que cet amendement reprend effectivement les arguments qui avaient été développés lors de la commission des déplacements sur ces tarifs 2013. Elle entend les arguments développés dans cet amendement et souhaitait reprendre les trois éléments, en éliminant tout de suite les navettes fluviales puisqu'il y a eu d'emblée l'unanimité pour dire qu'en effet, comme cela avait été d'ailleurs une annonce de M. le Président, ces navettes auraient le même tarif que le tram et le bus. Il n'y a donc pas de débat, et tout le monde est d'accord.

Pour le nouveau tarif de la tickarte, ils proposent en fait, une augmentation de 10 centimes du tickarte unitaire, mais parallèlement, ils proposent, et cela a été accepté à l'unanimité, la création d'un titre de transport aller-retour. Le scénario présenté estimait que la recette générée par l'augmentation du tickarte unitaire représentait, en effet, 500 000 €, mais elle précise que dans la mesure où on crée un aller-retour et que le groupe Communauté d'Avenir, comme il le dit et le propose, maintient 1,40 € par 2, on assiste, finalement, à un effet financier quasiment nul puisqu'il va forcément y avoir un report des tickartes unitaires vers les tickartes aller-retour. D'ailleurs, compte tenu du contexte économique difficile, il a été rappelé à plusieurs reprises tout à l'heure, quel message on veut envoyer aux habitants de l'agglomération, à savoir qu'on veut encourager l'usage des transports en commun au sein de cet agglomération, et il a été rappelé également lors du vote du budget, qu'on sait trouver des financements pour des projets importants. Elle trouve aussi qu'il est important d'émettre là un signe vers la population. Comme le rappelaient M. le Président et Françoise CARTRON, ils sont dans le quotidien des gens pour le logement social, ils viennent aussi de parler des tarifs de l'eau qui diminuent de 10 % et là, ils sont sur le service public des transports. Elle confirme donc qu'en effet, ils sont pour le maintien de ces tarifs.

M. ROSSIGNOL est bien conscient que le contexte économique est difficile, même très difficile pour de nombreuses familles en cette veille de Noël. Les nuages de la crise économique et sociale tardent à s'éloigner, l'orage peut même gronder, et les Verts interprètent cette proposition de procéder à un gel des tarifs concernant le réseau Tbc et des activités funéraires comme une volonté politique affichée de proposer une petite éclaircie pour les habitants de l'agglomération. Ils utilisent volontairement ce terme d'éclaircies, car par ailleurs, ils sont ici bien conscients qu'il serait indécent de cacher à leurs concitoyens que le financement de leurs projets de développement de réseaux de

transports en commun troisième phase, SDODM, va nécessiter inévitablement un effort accru dans l'optimisation de leurs recettes.

En outre, ils ne sont pas a priori favorables à la gratuité des transports en commun. Ils considèrent qu'il y a des ménages qui ont les moyens de payer, par exemple un couple de cadres gagnant 7 000 €/mois a les moyens de payer ses transports en commun, contrairement à un couple d'ouvriers gagnant 3 000 €/mois, et il faut évidemment qu'il y ait des tarifications extrêmement incitatives, pourquoi pas une gratuité ou une tarification symbolique. Ce qui est important à leur avis, ce n'est pas le gel dans le long terme de la tarification, puisque c'est un fusil à un coup, qu'on peut faire une fois et pas plusieurs, mais c'est bien le dossier de la tarification sociale. L'urgence pour la Communauté, c'est à leur sens de mener à bien ce dossier tarification sociale et économique sur l'ensemble de ses services publics.

En ce qui concerne le réseau Tbc, ils pensent qu'il faut déterminer les modalités d'application d'une grille tarifaire en vue d'une mise en place courant 2014, ce qui constitue l'urgence, en tenant compte des niveaux de revenus et du quotient familial, ce qui leur paraît le plus juste socialement. Ils estiment que cette refonte de la tarification sociale représente un enjeu majeur pour à la fois maintenir l'enveloppe financière dédiée à la politique sociale des transports, et mieux cibler les personnes les plus modestes.

Concernant l'amendement, le tickarte aller-retour est une bonne idée à leur avis, mais vu qu'ils décident le gel de la tarification et que c'est un effort symbolique politique et financier pour leurs concitoyens, il invite à le garder en mémoire et à y travailler pour l'année prochaine ou la prochaine DSP. Il déclare qu'ils sont donc favorables au gel de la tarification et défavorable à l'avenant.

M. JUPPE indique ne pas avoir très bien compris l'intervention de **Mme TERRAZA** et ne pas comprendre non plus très bien celle de **M. ROSSIGNOL**. Il demande si leur proposition de créer un tickarte aller-retour à 2,80 € est acceptée ou pas. Si elle est acceptée, cela veut dire qu'ils auraient satisfaction sur deux des trois points de leur amendement, et il va de soi que l'accepter sans la financer cela n'a pas beaucoup de sens. Il rappelle qu'ils proposent une petite augmentation sur le ticket aller simple ou retour simple, qui permet de financer effectivement une mesure à 2,80 € pour un tickarte aller-retour, et comme l'a dit **Mme TERRAZA**, cela sera une puissante incitation à développer l'utilisation des transports. Si cette logique était acceptée, il pense qu'ils pourraient finir par se mettre d'accord.

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer que s'il y a 1,40 € pour l'aller simple, de fait, l'aller-retour est à 2,80 €.

M. JUPPE souligne que c'est ce qu'il regrette, et c'est pour cela qu'il trouve que c'est une mauvaise réponse et une bonne proposition.

M. DUPRAT fait observer que le tickarte à 2,80 € n'est pas dans la délibération et n'existe pas. Il y voit aussi un deuxième avantage, c'est la lutte contre la fraude, car quand on achète son aller et son retour quand on monte dans l'autobus, on n'a pas à racheter après, au retour et on fait gagner du temps sur les retours, parce que le conducteur n'a pas de perception à faire. Par ailleurs, quand on est au distributeur, c'est aussi une bonne idée. Il entend **Clément ROSSIGNOL** qui leur dit que ce n'est pas une bonne idée cette année, qu'ils verront l'an prochain, sauf que l'an prochain, objecte-t-il, il y aura la T.V.A. donc cela ne sera pas une bonne idée, et ce sera pour les autres. Il déclare qu'ils sont plutôt réalistes, qu'ils ne touchent que les occasionnels, ceux qui peuvent payer, que les gens qui viennent

visiter Bordeaux, et pour eux, 10 centimes de plus, ce n'est pas une catastrophe. Il souligne que l'objectif était de donner un signe.

Mme TERRAZA précise que la réponse à Alain JUPPE été incluse dans son intervention, puisque, évidemment, c'est une bonne idée de faire un aller et retour et, de fait, au lieu d'acheter deux allers simples à 1,50 €, si on retenait leur amendement, on prendrait un aller-retour à un 1,40 € x 2. C'est pourquoi elle démontrait que sur les 500 000 € qui est le scénario qui a été calculé, sans cette proposition d'un aller et retour, de fait, elle est quasiment vidée de sa substance, puisque les gens vont prendre un aller et retour. Donc ce ne sont pas 500 000 € qui vont être économisés, mais quelques dizaines de milliers d'Euro. Elle invite à plutôt lutter contre la fraude, à encourager leurs habitants à prendre les transports en commun, et ils gagneront encore plus que ce qui était proposé dans l'amendement en maintenant les tarifs.

M. CHAUSSET rappelle que concernant la T.V.A, ils ne savent pas si ce sera le cas pour le moment, car il pourrait y avoir une hausse mais aussi une baisse si elle passe à 5 %. Il précise qu'il y a un groupe de travail, mais que pour le moment c'est en suspens, et qu'il y a un fort lobbying des autorités du transport sur ce dossier. C'est pour le moment en stand-by, mais après, rien ne les empêche d'avoir une mesure technique, et de créer un tickarte aller-retour à 2,80 €.

Il pense que pour des modalités pratiques, rien n'empêche aujourd'hui de décider de créer un tickarte aller et retour à 2,80 € qui, pour des raisons pratiques, pourra faciliter l'aller et le retour. Il n'y aura pas d'augmentation, souligne-t-il, puisque c'est la volonté, mais ils auront quand même des facilités et une lutte contre la fraude.

M. le Président Vincent FELTESSE sait qu'il y a une constante dans le débat politique français qui est de toujours rentrer dans les détails parce qu'ils sont symboliques. Il rappelle quelques masses pour que ses collègues les aient en tête, à savoir la contribution forfaitaire d'exploitation, qui est en 2012 de 171M€, le total des dépenses d'exploitation qui s'élève à 174 M€, et le total des recettes d'exploitation à 67 M€.

Il fait donc observer que la mesure qu'ils assument politiquement, est essentiellement symbolique, puisqu'on est sur un coût de l'ordre de 500 000 €, par rapport à des chiffres qui sont en dizaine ou centaine de M€. Il souligne que comme Christophe DUPRAT le sait parfaitement, dans les négociations très serrées qu'ils ont en ce moment avec Kéolis, ils ne parlent pas de 500 000 € ni d'1 M€, mais de sommes beaucoup plus importantes. Il estime donc qu'ils sont bien dans le domaine du symbole.

Il a effectivement entendu des propositions et en période de crise, pourquoi ne pas donner un signal, mais il répète ce qu'il a dit dans son propos introductif à savoir que sur quelques grands dossiers, ils sont capables de dégager des M€. Il rappelle que parfois, les maires, dont il a été, disent et c'est normal : « *sur ma commune, sur les transports collectifs, je veux ci, je veux ça* » et cela coûte des M€ ou des dizaines de M€. Il ne voudrait pas qu'il y ait une espèce de facilité, qui est que quand c'est un dossier porté par le maire, il y ait tout de suite des M€, même si le maire est représentatif de sa population, et quand c'est l'usager, qui est nécessairement moins présent, ils aient à chaque fois la tendance d'augmenter un peu les tarifs. C'est pour cela que sur cette question des tarifs, il précise qu'eux, l'exécutif de gauche, puisque tout le monde est dans l'exécutif, agrèent tout à fait cette proposition, en ayant bien conscience qu'effectivement, elle ne résout pas tout. Il pense que la question de la tarification sociale est beaucoup plus importante et structurante, parce qu'on ne va pas laisser dérapier le budget, mais en même temps, c'est une chose qui les oppose amicalement avec Max GUICHARD. Il déclare avoir comme formule que la gratuité pour

tous, cela correspond à ne pas faire payer les riches. Il estime qu'il y a des gens qui ont des revenus confortables, et que ce n'est pas absurde qu'ils puissent payer un ticket. Il entend la position de Max GUICHARD sur le fait que cela doit passer par la fiscalité, si tant est que la fiscalité locale était juste et efficiente, car on sait bien que, pour l'instant, ce n'est pas le cas. Il résume que c'est donc symbolique, avec un dossier structurant ensuite.

Sur la question de la TVA, il fait remarquer que la position du Gouvernement et du Parlement est, en effet, assez fine, et consiste à dire que le crédit d'impôts se met en place dès 2013, et comme c'est un crédit d'impôts, le remboursement se fait plus tard, mais pour l'instant, c'est gagé sur une augmentation de la TVA avec trois taux simples 5, 10, et 20 points, tandis que cette nouvelle TVA n'entrera en application qu'au 1er janvier 2014. Et donc le Parlement a quelques mois pour voir quelle TVA sera appliquée et à quelles niches. Ce sont trois sujets qui sont posés sur la table, et à son avis, que le gouvernement a intérêt à résoudre, sinon plusieurs parlementaires, dont lui, ne voteront pas le prochain texte, la TVA sur le logement social, parce que le passage de 5 à 10 % n'est pas neutre, la TVA sur les transports collectifs, et la TVA sur les biens culturels, notamment les tarifs de cinéma. Ce qui veut dire que même si on est en enveloppe constante, il y a d'autres choses où la TVA peut augmenter, et il indique qu'ils ont eu un débat entre eux sur la question de la restauration.

M. JUPPE souhaite simplement soulever un point de vocabulaire, en précisant que les Vice-Présidents de Communauté d'Avenir appartiennent à l'exécutif communautaire.

M. le Président Vincent FELTESSE signale que c'est pour cela qu'il a précisé « l'exécutif de Gauche ».

M. JUPPE pense que la « partie de gauche de l'exécutif » serait encore plus correct, mais c'est un point de vocabulaire et il ne pinaillera pas là-dessus.

Il déclare ne pas être convaincu par son argumentation sur les masses en question car ils savent très bien que le gel des tarifs, plusieurs années de suite, produit à terme une véritable spirale de dérapage des déficits. Il considère qu'il vaut beaucoup mieux ajuster les tarifs, petit à petit, pas à pas, en tenant compte de l'inflation plutôt que de se réveiller un beau matin avec une grosse « gueule de bois » et d'être obligés de les augmenter de manière très forte. Il indique que c'est la logique de leur proposition. Il observe que sur la tarification de la navette fluviale, ils ont satisfaction et que sur l'idée du tickarte aller-retour, celle-ci est considérée comme une bonne idée. Il constate que **M. le Président** ne veut pas toucher au tickarte aller simple, et dans ces conditions, ils s'abstiendront sur ce projet de délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE ne rentrera pas dans le débat solidariste, mais ils viennent de passer la délibération sur l'eau et l'assainissement, et on voit aussi qu'il y a parfois des marges de négociations avec les délégataires qui font que, sans dégrader les choses, on arrive à baisser les tarifs. Il indique être aussi dans cette disposition d'esprit. Il demande à **M. JUPPE** s'il doit mettre l'amendement aux voix auquel cas ils votent contre, ou s'ils passent directement à la délibération et Communauté d'Avenir s'abstient. Cette dernière solution recueillant l'accord, il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communauté
d'Avenir s'abstient

M. BENOIT**2012/12/ 12 Rapport des administrateurs - Route des Lasers -**

M. JUPPE tient simplement à dire que l'installation du laser mégajoule au Barp a été une grande chance pour notre agglomération, à condition bien entendu qu'ils soient capables d'en tirer toutes les retombées en termes économiques et industriels dans les différentes filières qu'a signalées Jean-Jacques BENOIT en présentant le rapport. Or, il estime qu'on peut dire qu'ils ont encore du travail. Ils vont donc y parvenir, mais jusqu'à présent ses retombées ont été relativement limitées et il pense qu'au-delà de ce qu'ils ont vu hier au Bureau, c'est-à-dire un schéma de développement économique qui porte essentiellement sur l'amélioration de l'offre foncière et immobilière, il faut aussi qu'ils aient une stratégie de promotion vis à vis de ces différentes filières pour en retirer tout le bénéfice économique et en termes d'emploi.

M. ROSSIGNOL voudrait porter un coup de chapeau à Éric Mottay, fondateur et directeur de la société Amplitude Systèmes basée sur la cité de la photonique, qui est une start-up créée en 2001 avec des aides européennes et régionales, qui a des partenariats avec l'Université, et qui vient d'avoir deux prix. Il précise qu'il a eu un prix régional qui est celui de l'Aquitain de l'année, et un prix international qui est le Prism Award, dans le domaine des lasers. Il souligne qu'il s'agit d'une des plus belles distinctions mondiales dans ce domaine. Effectivement, la route des lasers et l'optique sur le territoire se développent avec des filières d'excellence, et il indique qu'Éric Mottay est un exemple avec 85 salariés, et cela crée donc de l'emploi.

Par contre, il rappelle que la route des lasers est liée au laser Mégajoule, donc liée à la course aux armements nucléaires, et il invite à voir ce qui se passe en Iran ou en Corée du Nord, et ils ne peuvent donc pas à nouveau voter cette délibération et vont donc s'abstenir.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Écologie les Verts s'abstient

Mme CARTRON**2012/12/ 31 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Avis de la Communauté Urbaine sur le projet d'arrêté d'extension du périmètre Communautaire - Intégration de Martignas-sur-Jalle**

Mme MELLIER indique à M. le Président, puisque l'avis du Conseil est recherché sur l'intégration de Martignas-sur-Jalles dans le périmètre communautaire, que leur groupe y est favorable. Les élus Communistes et Républicains souhaitent toutefois profiter de cette délibération pour alerter sur la tournure anti-démocratique, et donc contre-productive, que prend le débat sur un nouvel acte de décentralisation, plutôt que la nécessaire abrogation des mesures prises par le précédent gouvernement. Ils estiment qu'on s'achemine vers une poursuite de l'éloignement des lieux de décision et vers la dépossession démocratique. L'exemple auquel ils pensent évidemment est la Communauté Urbaine de Lyon qui subit un véritable coup de force anti-démocratique mené de concert par le maire socialiste de Lyon et le président de droite du Conseil Général du Rhône. Elle rappelle qu'au nom de la concurrence entre métropoles européennes, les deux élus ont mis sur pied une machine de guerre dont la première victime sera l'échelon départemental, et comme l'ont dénoncé les

élus Communistes du Rhône, ce n'est pas l'intercommunalité, dont le développement est indispensable, qui est au coeur de ce projet, mais bien au contraire, la centralisation des pouvoirs et des moyens financiers et économiques entre les mains de quelques décideurs qui jouent la concurrence entre les territoires, l'absorption du Département par le Grand Lyon n'étant qu'une étape pour aller plus loin dans ce sens.

Ils y sont totalement opposés, et continueront de combattre pour la création de nouveaux outils d'exercice de la démocratie plus coopératifs entre territoires, mais aussi plus proches des citoyens, de leur lieu de vie et de leur travail.

Les dossiers de l'eau et du foncier sur lesquels la C.U.B. et le Conseil Général s'unissent ou pourraient s'unir pour construire des outils publics plus efficaces, leur montrent que mutualiser ne signifie pas forcément reculer sur le champ démocratique. C'est dans cet esprit qu'ils souhaitent la bienvenue aux 7 200 citoyens martignassais pour construire avec eux l'agglomération plus solidaire, plus juste, et plus coopérative dont ils ont urgemment besoin.

M. HURMIC indique que les Verts voteront aussi cette délibération et se félicitent, eux aussi, de l'intégration de Martignas dans la Communauté urbaine, tout en regrettant également que ces nouvelles communes intégrant la CUB ne soient pas plus nombreuses que Martignas. Il rappelle que dans le schéma départemental de coopération intercommunale qui leur avait été proposé au printemps 2011 par le préfet de l'époque, quatre communes au Sud de l'agglomération et trois au Nord Ouest de notre agglomération étaient censées intégrer ce nouveau périmètre. Il pense qu'ils ont tous ici conscience du fait que le périmètre d'influence de la Communauté urbaine va au-delà du découpage actuel en termes de déplacements, en termes de bassin d'emplois, et qu'un certain nombre de communes profitent de l'effet de bordure de la Communauté urbaine et des investissements qu'ils réalisent.

Il espère que dans les années qui viennent, leur périmètre d'influence s'étendra au-delà de la commune de Martignas et il insiste, d'ailleurs, sur le fait que régulièrement, puisqu'on parlait de la Cour des Comptes tout à l'heure, celle-ci critique le périmètre des intercommunalités urbaines en France en disant qu'effectivement, il devrait être appelé à évoluer et à s'élargir. Il constate qu'il évolue peu aujourd'hui, mais c'est un encouragement peut-être pour d'autres communes qui pourraient les rejoindre dans les années qui viennent et ils s'en félicitent donc.

Le deuxième point qu'il voudrait également aborder, c'est que M. le Président a, à plusieurs reprises, abordé aujourd'hui le terme de métropole en parlant de notre agglomération et chacun sait qu'ils le rejoignent sur ce terrain-là, mais ils déplorent qu'une métropole comme la leur qui gère un budget considérable de 1,2 milliard, continue à être gérée d'une façon qui n'est pas totalement démocratique, puisque il n'y a pas d'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires. A cet égard, il tient à faire part de leurs craintes lorsqu'on voit le projet actuel de réforme de l'intercommunalité adopté en Conseil des Ministres du 28 novembre 2012, qui se contente uniquement d'un genre de fléchage des élus tête de liste municipale qui seraient appelés à siéger dans les Communautés urbaines. Cela ne les satisfait absolument pas, car ce n'est pas avec ce système-là qu'ils vont voir émerger une véritable agglomération dotée de pouvoirs politiques cohérents, autonomes. Ils le regrettent donc, mais ils savent que M. le Président a un peu d'influence en ce qui concerne les débats actuels sur la réforme de l'intercommunalité. Il insiste sur le fait qu'en ce qui concerne les Verts, ils sont extrêmement attachés à une élection au suffrage universel direct des élus communautaires sur la base d'une circonscription qui serait la Communauté urbaine, et non pas un simple fléchage sur des listes municipales.

M. JUPPE se bornera, vu l'heure, à souhaiter la bienvenue aux habitants de Martignas et à annoncer que leur groupe votera pour ce projet de délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que le coût leur en sera communiqué, mais que l'intégration de Martignas induira un certain nombre de recettes pour la Communauté urbaine (CFE, CVAE, Tascom, IFER, taxe d'habitation, dotation d'intercommunalité supplémentaire, versement transports), ce qui doit leur faire un peu plus de 3,8 M€ à terme. Il précise qu'il y a aussi un certain nombre de dépenses qui, elles, monteront en charge et donc, pour l'instant, il pense qu'ils devraient vraiment rester sur un coût très marginal. Par ailleurs, il ne souhaite pas ouvrir le débat maintenant avec **Pierre HURMIC** sur le mode de scrutin, mais on connaît sa position personnelle, et il déposera un amendement en ce sens. Il précise qu'il sera battu, mais il déposera cet amendement pour être conforme à ses idées. Cependant, il pense que par ailleurs, il y aura aussi un amendement parlementaire pour dire qu'en 2014, on achève l'intercommunalité, mais qu'on met d'ores et déjà dans la loi qu'en 2020, il y aura ce mode de scrutin, afin que ce soit un engagement pour 2020, et il estime que normalement, le Gouvernement devrait accepter cet amendement.

Mme CARTRON signale qu'il y aura sans doute une modification par rapport au fléchage qui ne portera pas forcément sur les premiers de la liste, comme ils l'ont proposé au Sénat.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération en souhaitant, bien sûr, la bienvenue aux habitants de Martignas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/12/ 32 Grande salle de spectacles : concertation et lancement de la procédure de choix du concessionnaire - Approbation - Désignation - Autorisation

M. FLORIAN tient à redire, comme **Alain JUPPE** l'a bien précisé, qu'il s'agit d'un projet qu'ils soutiennent dans son objectif, à savoir qu'il faut une grande salle sur notre agglomération. Il voudrait quand même apporter quelques précisions qu'il avait déjà exprimées lors du groupe de travail du 14 décembre, sur au moins deux sujets. Lors de cette réunion de travail, on leur avait dit que les préconisations qu'ils avaient formulées avec **Michel DUCHENE** seraient reprises, et il s'aperçoit que sur la délibération qui leur est présentée, ce n'est pas le cas. Il pense donc que soit les remarques qu'ils font ne servent à rien, soit il y a eu un délai trop court entre le 14 décembre et aujourd'hui pour qu'on reprenne un certain nombre de leurs propositions.

Il souligne que cela va dans le droit-fil de ce qui a été voté en juillet, et qu'il s'agit d'un montage juridique qui leur convient bien, et c'est presque un « PPP » à son avis.

M. le Président Vincent FELTESSE lui faisant remarquer qu'il y a une grande subtilité sur le financement, **M. FLORIAN** considère qu'il faut dire les choses à moins que cela fasse fuir tout le monde, mais c'est quand même presque un « PPP », car en finalité, ils verront qu'à son avis, ils signeront un BEA comme ils l'ont fait sur Jean Fleuret. Il insiste bien sur le fait que c'est un système qui leur va bien, et ils y adhèrent donc d'autant plus. D'ailleurs, il

constate qu'on s'écarte aussi des règles du marché public et ils seront dans un dialogue compétitif, soit autant de choses qui leur conviennent tout à fait.

Il répète quand même qu'ils ont dit le 14 décembre qu'ils aimeraient voir le coût de l'objectif refixé dans cette délibération. Il ne veut pas être un oiseau de mauvaise augure, mais il estime qu'on verra que cette grande salle coûtera plus cher que ce qui a été annoncé. Il souhaiterait, a minima, que l'on reprécise, tel que cela a été le cas lors des débats du mois de juillet, le coût d'objectif et la répartition entre la collectivité et le futur concessionnaire. Il rappelle qu'ils avaient fixé comme coût d'objectif à travers leurs discussions une fourchette entre 30 et 40 M€, et il souhaite, comme il l'avait demandé lors de la réunion de travail du 14 décembre, que ce soit rappelé dans un attendu de la délibération, sachant en plus, qu'à cela il faudra à un moment ou un autre intégrer les coûts sur les parkings et un certain nombre sur l'accessibilité.

C'est en cela qu'il dit que cela coûtera plus cher que ce qui avait été annoncé à une certaine époque, et il trouve qu'il y a encore quelques flous. Il renouvelle sa demande d'inscription d'un coût d'objectif. Il estime qu'ils ne peuvent pas avoir un cahier des charges qui leur est présenté qui va dans le détail sur la taille des fauteuils à 56 cm, ainsi que sur un certain nombre d'équipements internes à la salle, et ne pas dire à un moment donné dans le corps de la délibération, qu'on se fixe un objectif de coût, surtout qu'à un moment donné, il faudra rester dans un coût raisonnable.

Il en profite aussi quand même, en s'écartant un peu de ce dossier puisqu'il n'a pas pris la parole tout à l'heure au moment du budget, pour souligner qu'il y a eu quelques interventions, en particulier celle de M. HURMIC, qui parlaient notamment du budget développement économique en leur disant que c'est le stade qui vampirisait ce budget. Il fait observer que la grande salle de spectacles est aussi dans le budget économique. Elle y figure pour l'année prochaine, et il rappelle à Pierre HURMIC que dans l'ancien PPI, ils ont évalué à 142 M€ les dépenses nécessaires pour couvrir les besoins exprimés, dans lesquels sont inscrits les 42 M€ de la grande salle.

Par ailleurs, concernant les 15 M€ du Grand Stade, il lui fait remarquer qu'il y a une ligne en dessous, dans la colonne « développement économique » qui est équivalente à 15 M€ car il faut se rappeler qu'au moment où ils ont décidé collectivement de voter les 15 M€ sur le Grand Stade, ils ont inscrit en parallèle 15 M€ sur des équipements qui seront sur les communes membres de la C.U.B. Il tenait quand même à le rappeler avant de rééditer sa demande de voir inscrit un coût d'objectif. Après, on sera plus haut ou plus bas, on verra bien, puisque c'est un dialogue compétitif, mais il insiste afin qu'à minima, on réinscrive un coût d'objectif.

M. DUCHENE se déclare assez heureux de voir aboutir ce travail, et de se retrouver face à cette délibération. Il a d'abord apprécié de travailler dans le groupe de travail présidé par leur collègue Mme CARTRON. Il souligne que son groupe de travail a bien travaillé et s'est déroulé dans de bonnes conditions, ce qui a permis à un certain nombre d'élus de visiter des salles et de se faire une juste idée de ce qu'il fallait réaliser. Il se réjouit aussi de la délibération sous leurs yeux aujourd'hui, parce qu'elle démontre une cohérence du Maire de Bordeaux qui, dès le début, n'était pas opposé à cette salle et qui était favorable à ce qu'elle s'installe dans le secteur de Floirac, et plus particulièrement dans la ZAC de Floirac. Il y a eu, en effet, une position différente dans leur groupe, c'est la démocratie et c'est une bonne chose, pense-t-il, mais on pourra remarquer à cette occasion, contrairement à d'autres, la cohérence du Maire de Bordeaux sur cette position.

Il a deux petites propositions à faire, dont une sur la notion environnementale. Il tient à parler de cela parce que régulièrement, la mairie de Bordeaux et le Maire qui participe aux différentes commissions d'appel d'offres, rappellent aux promoteurs et aux architectes la

nécessité de développer du HQE, de développer des bâtiments à énergie positive. Il estime que Nicolas FLORIAN a eu raison de rappeler que lors de la réunion, ils avaient bien insisté sur la nécessité de réaliser un bâtiment peut-être avec énergie positive, et surtout de développer toute une série d'actions sur l'environnement. Par exemple sur un bâtiment de cette dimension, il demande pourquoi ne pas récupérer les eaux de pluie pour permettre l'arrosage du secteur de la ZAC où il y a beaucoup de végétations. Il résume qu'il faudrait avoir la volonté de vraiment réaliser un beau bâtiment au niveau architectural, et surtout un bâtiment qui fasse référence au niveau HQE et au niveau développement durable.

Il indique que l'autre aspect, c'est l' « inondabilité ». Il précise que ce n'est pas une manière de perturber le planning de ce bâtiment, mais il incite à être prudents, et il a entendu aujourd'hui Mme LACUEY dire que le bâtiment n'est pas en zone inondable, mais que le secteur l'est. Il indique avoir été un peu perturbé par les plans qui leur ont été montrés parce qu'il représentait le Maire de Bordeaux à la réunion à la préfecture et tout ce secteur-là est en rouge. Il sait que les services de la préfecture sont assez radicaux, qu'ils ne tiennent pas compte de la réalité des digues qui existent, que la réglementation évoluera certainement quand la compétence sera complètement et totalement assumée par la Communauté urbaine, mais aujourd'hui, ils ont l'impression que la future salle est perdue au milieu d'un secteur complètement inondé. Il pense qu'il faudra en tenir compte. Sur la dimension environnementale et sur la dimension « inondabilité », il estime qu'ils ont encore beaucoup de travail et qu'il faut être prudent sur ces deux problématiques.

M. ROSSIGNOL prend la parole au nom de son groupe et à la place de Franck JOUANDET qui a dû malheureusement s'absenter pour des raisons familiales, mais qui s'est beaucoup investi dans ce projet et dans le comité de pilotage, qui a beaucoup apprécié le dialogue et qui sera, évidemment, membre de la CAO où il sera très présent. Il indique qu'ils sont extrêmement et toujours favorables à une grande salle de spectacles sur la rive droite, à Floirac, au débouché du pont Jean-Jacques Bosc, et il pense qu'il faudra réfléchir à la concomitance des deux équipements pour une bonne accessibilité de la gare St Jean et de la salle de spectacles. Il insiste sur le fait que ce n'est pas un PPP mais un montage financier innovant, intéressant, comme par exemple celui qui a été réalisé pour « l'opération campus », qui est une maîtrise publique, et qui est regardée au niveau national pour une bonne utilisation, intéressante et novatrice, des fonds publics pour rénover des bâtiments. Il répète que les Verts sont favorables et qu'ils vont voter cette délibération.

M. PIERRE précise, pour rassurer Michel DUCHENE, que dans le cadre de la prévention contre les inondations, le secteur plaine rive droite est très étudié. Il indique que les résultats de l'étude de danger qui est menée sur la digue, doit leur dire de manière précise quels sont les travaux à effectuer pour la totalité de la partie des communes de Floirac, Cenon et Bordeaux qui sont situées en zone inondable, pour qu'elles soient protégées de manière définitive à partir de la mise en œuvre du nouveau PPA.

Mme LACUEY voudrait tout d'abord remercier Françoise CARTRON pour la présentation de ce rapport, mais aussi tous ceux, élus, fonctionnaires et experts, qui ont participé aux nombreuses et enrichissantes réunions préparatoires à la décision très importante pour notre agglomération que constitue aujourd'hui la définition des modalités de concertation, et de désignation de la commission de concession de travaux publics pour la réalisation de la grande salle de spectacles à Floirac.

Le choix d'implanter cet équipement sur sa commune, outre le plaisir légitime qu'il lui procure, lui paraît s'intégrer parfaitement dans les logiques d'intérêts métropolitains que la Communauté Urbaine de Bordeaux et son Président défendent au quotidien. Elle souligne

que ce projet, de par sa localisation, participe à l'équilibre rive gauche - rive droite, équilibre nécessaire à celui plus global de notre agglomération. Elle précise que cet équilibre sera en outre renforcé par l'intérêt du site choisi sur la ZAC des quais de Floirac, puisque la proximité de la rocade, des transports en commun, et du futur pont Jean-Jacques Bosc, en font en effet le site idéal en termes d'accessibilité et de déplacement.

Elle estime que l'intérêt métropolitain est bien aussi présent dans ce projet par la réponse qu'il apporte aux attentes des habitants de la C.U.B, et une agglomération comme la leur, prochainement millionnaire, ne pouvait durablement se passer d'une salle de spectacles dotée d'une jauge significative de 8 000 à 10 000 places. Elle ajoute que l'intérêt métropolitain c'est enfin la volonté de réaliser, à l'occasion de ce projet, un geste architectural fort. L'image d'une agglomération est fortement déterminée par sa capacité à oser, tant dans le domaine artistique qu'architectural, et par le biais du 1 % artistique qu'elle a souhaité maintenir et valoriser, elle considère que la CUB a donné un signe fort qui, comme elle n'en doute pas, sera poursuivi au moment du choix de leur projet. Au regard de ces dimensions stratégiques, elle souligne qu'ils doivent d'une part, comme cela est maintenant une bonne habitude sur leur territoire, mener une concertation exemplaire, auprès de la population, et d'autre part, mettre en place une procédure de choix du concessionnaire qui répondra du mieux possible à leurs attentes.

C'est là tout l'enjeu de la délibération qui leur est présentée aujourd'hui et elle est convaincue qu'ils sauront par leur décision, en confirmant l'importance pour notre métropole.

Mme CARTRON, en réponse à la remarque de **Nicolas FLORIAN** qui avait évoqué le coût d'objectif, précise que ce qui est mentionné dans la délibération de principe et qui est important pour eux, c'est le coût de la participation de la Communauté urbaine. On est dans une enveloppe qui est fixée, et aujourd'hui, ils vont lancer un dialogue compétitif, et elle espère qu'ils auront de bonnes surprises par rapport aux réponses qui seront apportées au cahier des charges tel qu'il est donné. Par rapport à la question de **Michel DUCHENE**, elle indique c'est dans le cahier des charges qu'ils inscriront, bien sûr, ces exigences environnementales. Ils ont vu, dans la première mouture qui leur a été proposée à la réunion, qu'ils affirment l'ambition HQE avec un certain nombre de cibles à déterminer, et ils ont dit qu'ils auraient à travailler ensemble les cibles. Elle pense que c'est l'ambition HQE qui a été retenue pour le Centre du Vin et ils seront, a minima, sur la même ambition. Si le dialogue compétitif leur montre des réponses encore plus innovantes et qui vont dans le bon sens, elle croit qu'ils seront bien sûr tous d'accord pour les retenir.

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'effectivement, si les marchés de concessions sont très pratiqués à Paris pour de grands équipements, ils ne sont pas forcément si habituels que cela sur la métropole bordelaise. Il précise que la consultation qu'on lance est destinée à ce que réponde un couple « gestionnaire de la salle et constructeur » auquel on impose un certain nombre de contraintes comme la charte des fauteuils qui a fait l'objet de beaucoup de discussions, et on leur dit : *« on vous donne une soule qui est entre 30 et 40 M€, un peu plus, et vous nous faites des propositions. On vous donnera cette somme et en contrepartie vous nous donnez une salle que vous exploitez durant une certaine durée et que nous, nous récupérons à la fin »*.

Il fait observer que la subtilité par rapport au PPP, c'est le principe d'une soule et que ce n'est pas eux qui font le montage financier, et ils ont donc une responsabilité limitée. Ce n'est pas un « petit frère » du PPP, et ils peuvent être assez différents, souligne-t-il, parce que dans les PPP il y a le risque d'une dérive, comme sur les DSP ou sur une régie sur lesquels il n'a pas une position absolue.

Il a le sentiment que, collectivement, ils ont plutôt bien travaillé ensemble sur ce dossier, qu'il a bien progressé, et ils passent à l'étape suivante avec la désignation d'un certain nombre d'élus qui auront une responsabilité non négligeable. Il est proposé que les cinq titulaires soient *Dominique DUCASSOU, Didier CAZABONNE, Conchita LACUEY, Françoise CARTRON, Jean-Claude GALAN* et les suppléants : *Nicolas FLORIAN, Michel DUCHENE, Ludovic FREYGEFOND, Thierry TRIJOLET, Franck JOUANDET, et Bernard LABISTE* en tant que Président comme il le fait pour la commission d'appel d'offres.

M. FLORIAN annonce que les quatre élus Communauté d'Avenir de Villenave d'Ornon s'abstiendront sur cette délibération, comme ils l'avaient fait en juillet. Il indique également à Françoise CARTRON que personnellement, il n'a pas l'habitude de caler les armoires avec les délibérations, et que dans celle qui est présentée aujourd'hui, il n'y a rien sur la participation de la C.U.B. Il y a quelque chose sur la délibération de juillet, mais pas aujourd'hui.

Mme CARTRON confirme, mais on ne modifie pas par rapport à celle de juillet qui est inchangée. S'ils avaient dû modifier leur participation, ils l'auraient mis dans celle-là, ce qui veut dire que c'est celle de juillet qui fait foi. Elle pense qu'il peut donc caler ses livres avec les deux délibérations.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
désignation effectuée
MM. Pujol, Florian, Guichebarou et
Poignonec s'abstiennent

Mme CARTRON

2012/12/ 33 Évolution des modalités d'aménagement de l'espace public - Adoption

M. le Président Vincent FELTESSE indique que c'est un dossier qui a fait l'objet de beaucoup de travail en commission, d'interventions en Bureau, et compte tenu de l'heure, le Président du groupe des Verts lui dit que les contributions peuvent être transmises par écrit.

L'intervention de groupe Europe Écologie les Verts est la suivante :

M. DANJON

« Au début de mon premier mandat, en 2001, j'avais proposé en mairie de mettre toutes nos voies résidentielles en zone 30, mais c'était trop révolutionnaire à l'époque. Il y a deux ans, Clément ROSSIGNOL promouvait le « Manifeste pour une ville 30 à l'heure ». En janvier démarre l'initiative Citoyenne Européenne "30 km/h - redonnons vie à nos rues !". Abaisser la vitesse à 30 n'augmente le temps de parcours en porte à porte de l'automobiliste que de 3% mais a énormément d'avantages. Cette délibération acte la mise à 20 ou 30 km/h de toute notre voirie résidentielle. Nous ne pouvons donc qu'approuver ce projet.

Autre point important, l'assouplissement de la règle des 50% maximum de l'espace public consacré à la voiture, en allant vers une réponse en terme fonctionnel, avec des profils en travers adaptés à nos objectifs. Très bien.

Ce projet comporte beaucoup d'actions que nous défendons depuis longtemps Je citerais entre autres la parcimonie de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles, la durabilité des matériaux, la préservation de l'évolutivité des aménagements, la réparation et la récupération d'une partie de l'existant. La co-construction et la concertation, la libération de l'espace public en particulier celui des piétons qui est souvent très encombré.

A ce propos, il faudrait, en complément, lancer une action concertée au niveau national, ou à défaut au niveau de notre agglomération - mairies et CUB - contre le stationnement auto sur nos trottoirs ou bandes cyclables. Au dernier conseil, Joël SOLARI parlait des 2 milliards d'Euro pour mettre aux normes PMR nos espaces publics, mais cela ne servirait pas à grand chose si on ne s'attaque pas au stationnement illégal et dangereux qui ne réclame pas tant de financements que de la communication, une stratégie et de la volonté politique. Les principes de cette délibération sont déjà en partie appliqués dans nos projets. Mais il était important de tout inscrire dans un document guide, qui permet de détailler la mise en œuvre des grands principes définis dans notre nouveau PADD, et surtout propose des modes d'actions.

Nous sommes passés en trente ans de « l'optimisation de l'espace public au profit de la vitesse et du stationnement des voitures, la ville auto-mobile » à un projet de ville humaine avec priorité aux enfants, piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite. C'est un projet, il y a encore beaucoup de travail. Ce document est une étape importante dans ce processus. Il va maintenant falloir le mettre en œuvre.

Cette délibération est donc essentielle pour EELV, nous la voterons bien sûr ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2012/12/ 36 Lancement d'un Petit Projet Innovant sur la "réhabilitation énergétique en maison individuelle" - Décision - Approbation

Suite à ce qu'il a dit en commission, M. BOBET aurait préféré que l'on dissociât dans cette délibération deux temps, un premier temps pour le prix lui-même donné à tous les lauréats, ce qui n'est pas le cas dans ce qui est proposé, et un deuxième temps qui est celui de l'accompagnement financier pour les revenus modestes. Il estime qu'on fait là un mélange des genres entre le mérite de l'innovation et les revenus de la réhabilitation, et il trouve cela un peu dommage, parce que cela perd de sa lisibilité dans cette présentation. Il avait demandé à ce que l'on revoie cela, et constate que cela n'a pas été le cas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/12/ 38 Marchés Publics - Réseau TBC (tram et bus de la Cub) - Fourniture, installation et mise en service d'un système de vidéoprotection pour les autobus - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

M. CHAUSSET indique qu'il y a une demande de dégroupement de la part du groupe Communauté d'Avenir, mais que Christophe DUPRAT qui devait intervenir n'est pas là.

M. JUPPE annonce qu'en tant que président du groupe Communauté d'Avenir, il demande le regroupement.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/12/ 45 Bordeaux - Projet de construction du Centre Culturel et Touristique du Vin - Subvention d'investissement 2013 - Contrat de co-développement 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation

M. le Président Vincent FELTESSE constatant que personne ne demande à intervenir après la présentation du rapport par le rapporteur, propose de passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/12/ 66 Participation de la CUB au dispositif des emplois d'avenir - Décision

M. GUICHARD précise que Claude MELLIER va lire la conclusion et il souhaite que l'ensemble de son intervention soit mis au PV, tout comme il propose de procéder également ainsi pour la délibération n°86.

Mme MELLIER souligne que les collectivités locales et les employeurs privés ont de véritables besoins, et il faut créer de véritables emplois correctement rémunérés et appuyés par de solides formations initiales et professionnelles. Les élus Communistes et Républicains apprécient ce recours à 50 emplois et souhaitent effectivement que cette formation et le tutorat soient suivis de pérennisation. Ils voteront en fonction de la réponse qui leur sera donnée.

M. LABISTE indique au nom de leur groupe, qu'ils sont satisfaits de ces 50 emplois qui seront pourvus d'ici la fin de l'année 2013. Bien évidemment, ils tiendront compte de la formation ainsi que du tutorat, et il précise que des mesures seront prises afin que ces emplois soient durables. Il n'a pas dit comment, mais on fera tout le possible afin qu'ils soient durables d'une façon ou d'une autre.

M. le Président Vincent FELTESSE tient sur cette question à exprimer de la fierté par rapport à ce dispositif « Emplois d'Avenir », comme ils l'ont vu dans les débats parlementaires, où il y a bien sûr eu unanimité à gauche, une amélioration du texte au Parlement, et même un certain nombre d'élus de droite qui n'ont pas voté contre ou qui ont voté pour. Il constate d'ailleurs que sur les discussions qu'ils ont actuellement sur le contrat de génération, on assiste à la même chose.

En réponse au groupe Communiste, sur le point de la formation, il apporte une réponse positive ferme et définitive. Sur la question de l'intégration, il ne peut pas être aussi ferme et définitif, mais il les invite à regarder ce qu'ils ont fait sur d'autres dispositifs comme « emplois jeunes » ainsi que la façon dont on lutte contre la précarité. L'objectif est évidemment de 50 emplois sur une durée de trois ans, et il pense qu'ils doivent pouvoir pérenniser, mais à ce stade, il ne veut pas prendre d'engagement formel.

M. GUICHARD évoque la pérennisation des emplois, mais aussi de l'emploi des hommes ou des femmes qui vont rentrer dans ce cadre-là, pour souligner qu'elle est au sein de la

Communauté, mais elle peut être aussi dans d'autres domaines. Il demande à M. le Président un engagement de principe qui leur permettrait de faire le grand chelem.

M. le Président Vincent FELTESSE confirme l'engagement de principe, avec une souplesse, mais on peut faire le grand chelem. Il rappelle avoir tenu à chaque fois ses engagements dans ce domaine-là, comme sur la question des abattoirs et d'autres aussi.

L'intégralité de l'intervention du groupe des élus Communistes et Républicains est la suivante :

« Nous apprécions ce recours à 50 emplois d'avenir pour ce qu'il est une réponse immédiate à la situation catastrophique de l'emploi des jeunes. Est-il besoin de rappeler que plus de 17% des actifs de moins de 25 ans résidant sur la CUB sont au chômage ?

Nous regrettons cependant que ce dispositif ne sorte pas de la logique qui sévit depuis des décennies et qui vise en réalité à distribuer des aides aux employeurs, collectivités locales incluses, pour les prier de bien vouloir embaucher. Cette philosophie conduit invariablement à faire des jeunes une catégorie sous-payée et ne mène malheureusement pas à lutter contre l'exclusion du marché du travail dont ils sont victimes.

Comment justifier par ailleurs que le travail de ces jeunes ne soit pas soumis aux cotisations sociales qui constitueraient pourtant un gage de pérennité pour le système de retraites et de sécurité sociale que nous leur laisserons demain ?

Puisque nos collectivités locales et les employeurs privés, ont de véritables besoins, il faut créer de véritables emplois, correctement rémunérés et appuyés par de solides formations initiales et professionnelles. C'est le chemin que nous vous invitons à prendre en œuvrant à la pérennisation et à la bonne formation de ces 50 jeunes.

C'est en fonction de vos réponses que nous voterons cette délibération. »

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2012/12/ 69 LGV SEA : Protocole indice 2 d'accord entre RFF - État - CUB - Commune d'Ambarès-et-Lagrave - LISEA/COSEA - Conseil régional – Décision - Autorisation

M. POIGNONEC indique qu'il transmettra son intervention à la direction de l'assemblée pour inscription au PV. (*non parvenue*)

Cette délibération lui donne l'occasion d'insister sur la prise de possession anticipée des propriétés qui vont être expropriées dans le cadre du réaménagement de la halte ferroviaire de Villenave d'Ornon, où près de 12 habitations vont être durement impactées. Il souhaiterait que ces habitations puissent bénéficier de la prise de possession anticipée, comme cela s'est passé sur d'autres collectivités, notamment celle d'Ambarès.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle la déclaration qu'il avait faite. Ils avaient adopté la convention, et il invite à se souvenir du bras de fer qui les a opposé à RFF. Il insiste sur le fait qu'il avait dit qu'ils auront la même exigence avec RFF pour l'ensemble des communes impactées par la LGV.

M. HERITIE en prend note et rappelle qu'il y avait un dispositif d'avance de fonds qui avait été demandé et consenti pour LGV et pour SEA, aussi appliqueront-ils la même règle et demanderont la même chose.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2012/12/ 86 Déploiement de services mobiles sans contact NFC - Convention Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C) - Autorisation - Signature

Mme DE FRANÇOIS souligne le fait qu'il s'agit d'une délibération importante pour la Communauté urbaine, et elle donne lecture du contenu du rapport.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il est convenu que le groupe communiste transmettra son intervention. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un projet intéressant et satisfaisant dans le cadre de ce qu'on appelle « la ville intelligente ».

M. SOLARI exprime sa satisfaction par rapport aux personnes handicapées qu'il représente, car cette innovation ne peut que leur permettre de se déplacer beaucoup plus facilement sans être obligé de dépendre de quelqu'un. Il rappelle qu'il existe cependant encore beaucoup d'endroits sur les lignes de tram où les billetteries ne sont pas accessibles et trouve donc ce déploiement formidable.

L'intégralité de l'intervention du groupe des élus Communistes et Républicains est la suivante :

« Ces nouvelles techniques apportées par la technologie sans contact vont, dans bien des cas, faciliter la vie des usagers des services publics et donc rendre ces services plus performants.

Mais nous remarquons aussi qu'il est fait mention dans ces documents, au chapitre de la collecte des déchets, du projet INDO ainsi que du phasage pour l'installation sur les 440 000 bacs de ramassage des O.M. de ce système sans contact. Or, ce système permet d'enregistrer plusieurs informations, notamment le poids collecté. Dans ce cadre, Monsieur le Président, s'agit-il, en partant de cette installation que soit procédé, à terme, au remplacement de la TEOM par une redevance particulière pour laquelle vous connaissez notre opposition, car nous la jugeons injuste socialement !

En nous confirmant que tel n'est pas l'objectif envisagé, nous voterons pour cette délibération ».

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE remercie ses collègues, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et lève la séance à 13 heures 25.

Le Secrétaire de séance

M. A. CAZABONNE